

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 5 juillet 2017**

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLE ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY  
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY  
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD  
Bernard DESTROST représenté par France LEROY  
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL  
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI  
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX  
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL  
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA  
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC  
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET  
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT  
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

**Etait absente Madame :**

Joëlle MELIN

**CT4/050717/2**

**Sur le rapport d'Alain GREGOIRE**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2016**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile porte à connaissance du public, des élus et des administrations les indicateurs techniques et financiers de l'activité déchets.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224.5 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte ;
- Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article unique :**

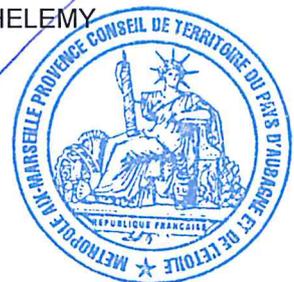
PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

*\*Ce rapport étant volumineux, un exemplaire est mis à disposition au siège du Conseil de Territoire, dans chaque commune du Territoire et téléchargeable sur le site internet du Conseil de Territoire.*

**PREND ACTE**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017



# RAPPORT ANNUEL 2016



Sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion des déchets



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

# SOMMAIRE :

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>LES FAITS MARQUANTS DE 2016</b>	<b>5</b>
<b>LES CHIFFRES CLES DE 2016</b>	<b>7</b>
<b>I) LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>8</b>

---

1.1 Le territoire desservi	8
1.2 Les moyens humains et matériels	12
1.2.1 Les moyens humains	12
1.2.2 Les moyens matériels	12
1.2.2.1 Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV	12
1.2.2.2 Les contenants	13
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2016	13
1.3 La prévention des déchets ménagers et assimilés	17
1.3.1 Le constat	17
1.3.2 Les actions	18
1.3.2.1 L'ouverture d'une Ressourcerie « Le Dirigeable »	18
1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif	20
1.4 La pré-collecte	23
1.4.1 Le parc de bacs	23
1.4.2 Le parc des colonnes	25
1.4.3 Sac de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers	30
1.5 La collecte des déchets	30
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	30
1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion	30
1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune	31
1.5.1.3 Tonnages collectés en 2016	33
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	35
1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés	35
1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées	40
1.5.3 Les collectes séparatives	41
1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations	41
1.5.3.2 Récupération des déchets dangereux des ménages	42

1.5.3.3 Récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages	42
1.5.3.4 Récupération des textiles	44
1.5.3.5 Récupération des pneus	44
1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie	45
1.5.4 Les actions de communication	45
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande	47
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	47
1.5.5.2 La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous	48
1.5.5.3 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	48
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	49
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	54
1.6 Le transfert des déchets	55
1.6.1 Le transfert des ordures ménagères résiduelles	55
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	55
1.6.1.2 Les tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	56
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	59
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	59
1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	60
1.7.1 Le transport des déchets	60
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	61
1.7.3 Le traitement des déchets	63
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitements pour les différents types de déchets	63
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	64
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	65
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	67
1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	69

## **II) LES INDICATEURS FINANCIERS** **70**

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	70
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	70
2.1.2 Recettes de fonctionnement	73
2.1.3 Les partenaires financiers	74
2.2 Dépenses d'investissements	76

## **III) PERSPECTIVES 2017** **77**

## **IV) SIGLES UTILISES** **79**

## INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son Article L.2224 et suivants, la présentation annuelle d'un rapport sur la qualité du service public d'élimination des déchets par le président de l'Etablissement Public Intercommunal à son assemblée délibérante.

Le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 fixe les modalités de présentation, le contenu de ce rapport et sa mise en œuvre à partir de l'année 1999.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets. Le décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Ainsi, le rapport annuel 2016 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies règlementairement. Ce dernier s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2017.

## LES FAITS MARQUANTS 2016

### - Mise en place d'une Ressourcerie pour le Territoire : Le Dirigeable

Dans le cadre d'une politique volontariste de prévention, réduction et d'économie circulaire des déchets, les élus ont inauguré en octobre 2016, l'ouverture d'une Ressourcerie qualifiée de « principale » à l'échelle du Territoire Métropolitain. Cet équipement vise la récupération à terme de près de 2000 tonnes d'objets divers destinés préalablement à l'élimination. Ces déchets sont récupérés, via les quatre déchèteries du territoire, les collectes en porte en porte d'encombrants à domicile, l'apport direct des particuliers et des entreprises. Une fois sur le site de la Ressourcerie, ces derniers passent par plusieurs étapes dont la réception, le tri, la transformation, la revente l'évacuation des déchets. Les objectifs visés par cet équipement sont multiples. Ils permettent une transformation in situ maximale des produits, une réduction du coût de transport et de traitement des déchets traités et la mise à disposition des habitants du territoire, d'objets, mobiliers, matériels ménagers à moindre coût. La Ressourcerie « Le Dirigeable » vise également à sensibiliser la population par rapport à l'obsolescence programmée des produits. La mise en place de ce projet s'est concrétisée par la signature d'une convention de partenariat entre l'association d'insertion EVOLIO et le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

### - Lancement d'une campagne de communication sur le tri des déchets ménagers et assimilés.

Afin d'améliorer les gestes Eco-citoyens et par conséquent les performances de tri sélectif, une grande campagne de communication a été lancée en janvier 2016 « One, Two, tri, je commence le tri ». Cette dernière a donné lieu à un plan plurimédia développé à partir de début janvier sur 4 semaines. Les messages ont été déployés sous forme d'affichages, de communiqués radio, presse, réseaux sociaux et web (*jecommeletri.com*) et par le biais de l'habillage de certains conteneurs. Un guide complet a été distribué à la population. Ce dernier rappelle d'une part les consignes de tri sur notre territoire et d'autre part les moyens mis à disposition de la population pour faciliter les Eco-gestes liés à la gestion des déchets. En avril 2016, une piquêre de rappel a été effectuée. Cette dernière a porté plus particulièrement sur la collecte sélective du verre.

**- Elargissement de la collecte des déchets verts à domicile sur l'ensemble des communes du territoire**

Afin d'apporter une solution par rapport à l'arrêté préfectoral d'interdiction de brûler les végétaux toute l'année, le Conseil de Territoire a engagé en 2015 une expérimentation visant la collecte des déchets verts à domicile sur les secteurs de l'Est Aubagnais et de Roquevaire. Cette opération vise à apporter une solution aux habitants qui ne disposent pas de moyens de transport pour évacuer les végétaux vers les déchèteries. En 2016, cette opération a été élargie sur l'ensemble des communes du territoire. Ainsi, les déchets verts (tontes, feuilles) sont collectés dans des sacs biodégradables fournis par la Collectivité, les tailles sont disposées sous forme de fagots. Les déchets végétaux ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois).

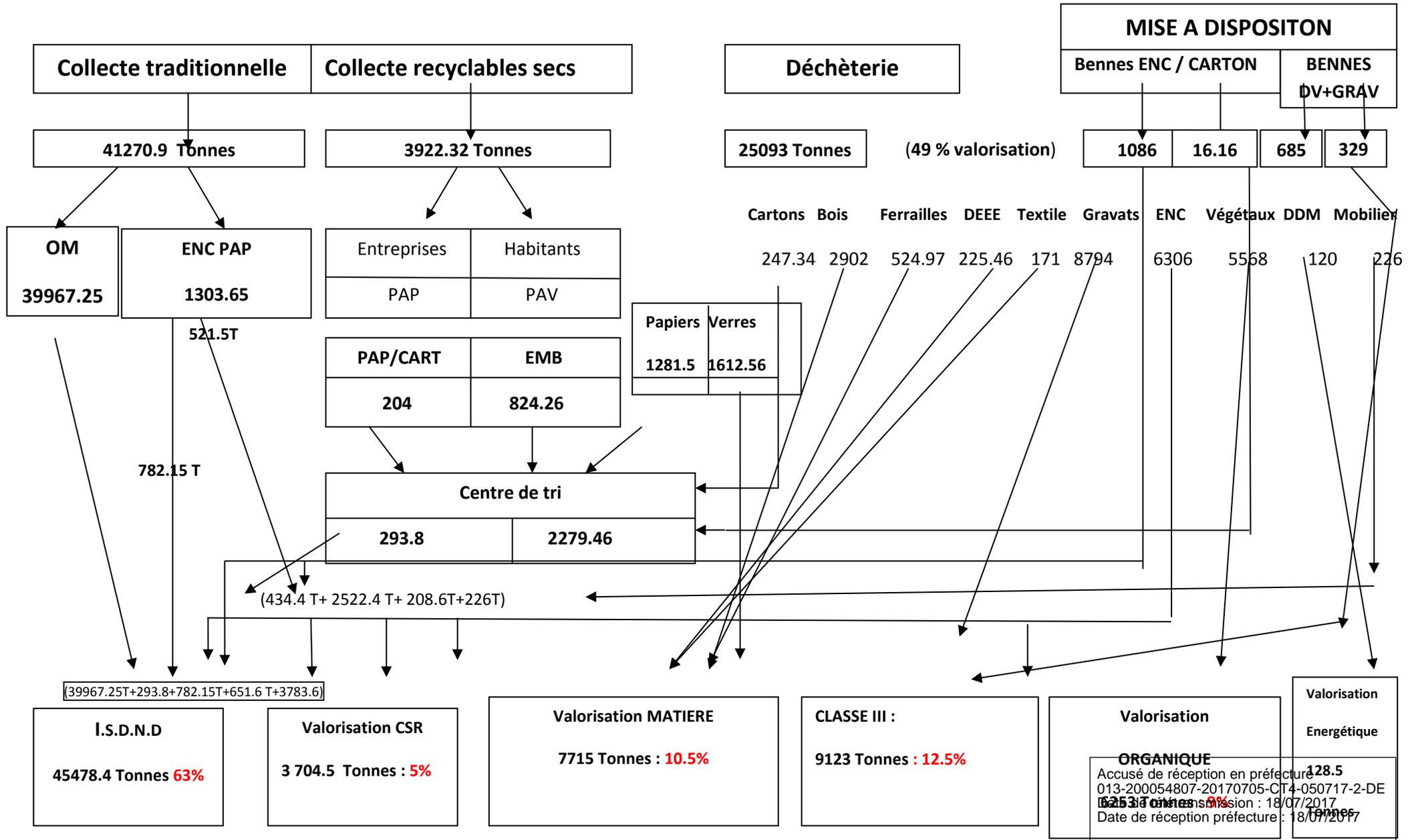
**- Poursuite de la densification du parc de conteneurs enterrés**

Afin de poursuivre une politique volontariste de meilleure gestion de l'espace public, les élus se sont engagés dans une campagne visant à substituer le parc de conteneurs aériens pour la collecte des OM et des recyclables secs, par des conteneurs enterrés. Dans ce cadre, nous sommes passés entre 2015 et 2016 de 92 à 111 conteneurs enterrés pour les OM et de 163 à 194 colonnes pour le tri sélectif. Cette densification correspond à la mise en place de 10 nouveaux points de collecte, chacun comprenant dans la mesure du possible quatre flux (un pour les OM et trois pour le tri).

**- Lancement d'une étude d'optimisation du parc des colonnes de tri dans le cadre du projet PAC (Plan d'amélioration de la collecte) lancé par Eco-Emballages**

Une étude d'optimisation du parc des points d'apports volontaires a été lancée. Cette dernière, s'intègre dans la démarche de Plan d'Amélioration de la Collecte engagée par Eco-Emballages. Les objectifs visés dans le cadre de cette analyse sont d'une part de mesurer le taux de captage de chaque colonne aérienne afin d'optimiser le fonctionnement de ces dernières et d'autre part de proposer un scénario de repositionnement des PAV prenant en compte les différents impacts technico-économiques et les dispositifs de communications associés.

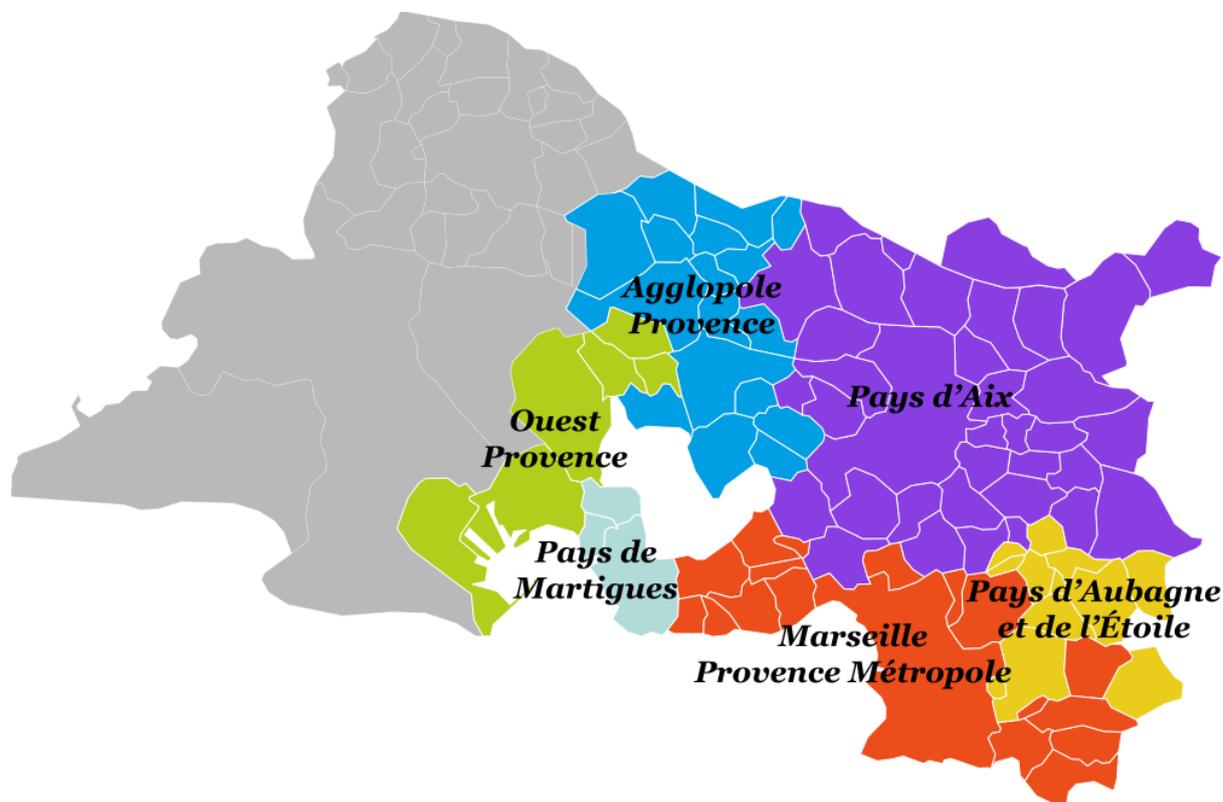
**LES CHIFFRES CLES ANNEE 2016**  
Tonnes de DMA : 72402 Tonnes



## I / LES INDICATEURS TECHNIQUES :

### 1.1/ Le territoire desservi

#### LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



Créée le premier janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales- Articles L.5217-1)

Avec plus de 1 850 000 habitants (*soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône*) et une surface de 3150 Km<sup>2</sup>, la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (*Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonnais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues*) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.

Le Conseil de Territoire Du Pays d'Aubagne se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération Du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, il est dénommé le CT4. Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La

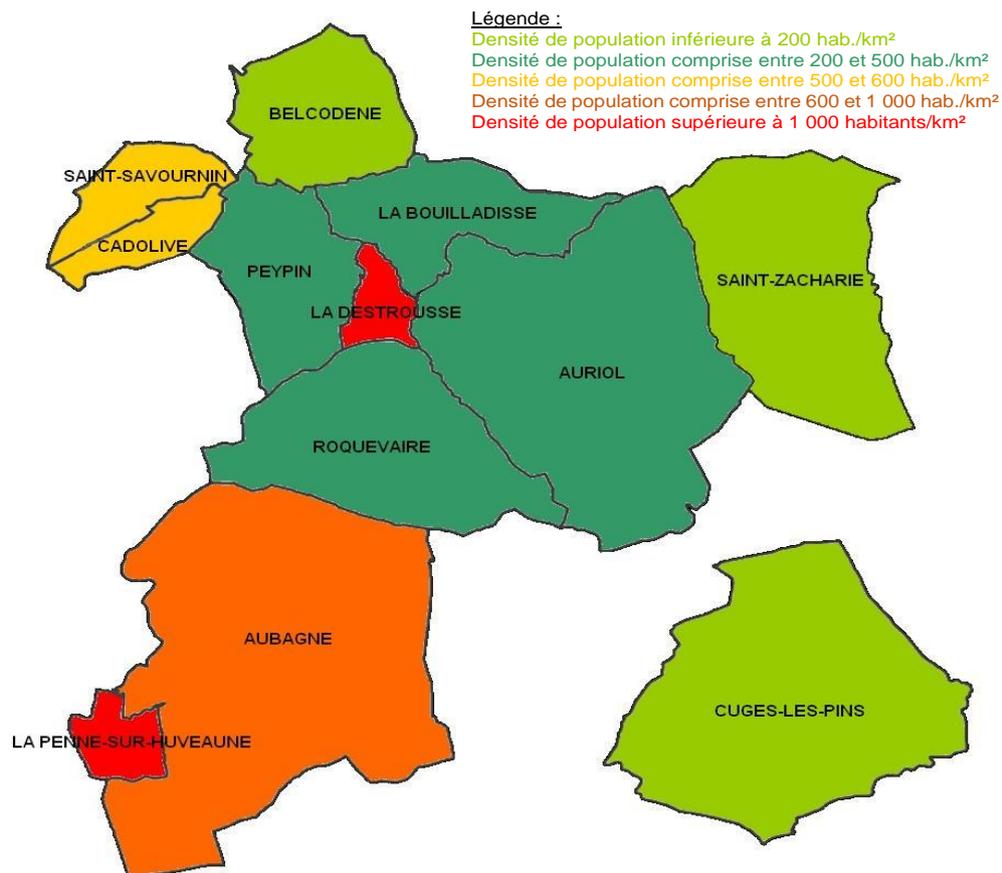
Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, sauf la commune de Saint-Zacharie qui est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Différentes données, issues de l'INSEE : Le tableau suivant présente la population municipale et la population comptée à part qui constituent la population totale. Il s'agit des populations légales 2013 par commune (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Aubagne	45 303	476	45 779
Auriol	11 325	170	11 495
Belcodène	1 861	39	1900
La Bouilladisse	6 046	90	6 136
Cadolive	2 123	31	2 154
Cuges-les-Pins	4 947	68	5 015
La Destrousse	3 101	49	3 150
La Penne-sur-Huveaune	6 264	56	6 320
Peypin	5 431	63	5 494
Roquevaire	8 776	135	8 911
Saint-Savournin	3 241	56	3 297
Saint-Zacharie	5 086	87	5 173
<b>TOTAL</b>	<b>103 504</b>	<b>1 320</b>	<b>104 824</b>

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km<sup>2</sup> et compte 104 824 habitants, soit une densité moyenne d'environ 428 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.

La carte suivante présente la densité de population pour chaque commune du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.



Les communes de La Penne-sur-Huveaune et La Destrousse, de par leurs petites superficies, ont les plus fortes densités de population avec respectivement 1 775 hab./km<sup>2</sup> et 1 075 hab./km<sup>2</sup>. Elles sont suivies par la commune d'Aubagne, très urbanisée, avec 834 hab./km<sup>2</sup>. Viennent ensuite les communes de Saint-Savournin et Cadolive avec 560 et 515 hab./km<sup>2</sup>. Les communes de La Bouilladisse, Peypin, Roquevaire et Auriol ont des densités de population comprises entre 200 et 500 hab/km<sup>2</sup> (respectivement : 487 hab./km<sup>2</sup>, 412 hab./km<sup>2</sup>, 374 hab./km<sup>2</sup> et 258 hab./km<sup>2</sup>). Enfin, les communes de Saint-Zacharie, Belcodène et Cuges-les-Pins sont quant à elles plus rurales avec des densités de population inférieures à 200 hab/km<sup>2</sup> (la plus faible densité de population étant pour Cuges-les-Pins avec 129 hab./km<sup>2</sup>).

#### **Ménages :**

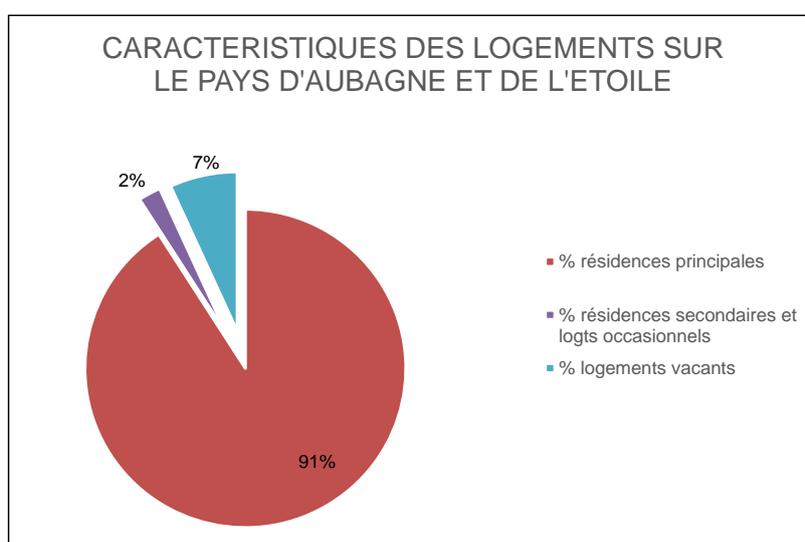
D'après les données INSEE de 2013, les ménages présents sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont composés en moyenne de 2,4 personnes avec des variations allant de 2,3 personnes par foyer à Aubagne à 2,7 personnes par foyer à Belcodène.

## Logements :

Les 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile comptent 46 330 logements, répartis en différentes catégories :

- 42 126 résidences principales ;
- 1 047 résidences secondaires et logements occasionnels ;
- 3 156 logements vacants.

C'est ce que présente le graphique ci-dessous.



Source : Recensement INSEE

Le graphique ci-dessus présente la répartition entre les trois catégories précédemment citées – résidences principales, résidences secondaires et logements occasionnels, logements vacants – pour chacune des communes de la collectivité.

Les résidences principales représentent plus de 90% des logements ; la part des logements vacants est quant à elle plus importante que celle des résidences secondaires et logements occasionnels.

## 1.2/ Les moyens humains et matériels

### 1.2.1 / Les moyens humains

Le service Déchets du Conseil de Territoire compte 152 agents, répartis en trois grands pôles, la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement. Le tableau ci- contre donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
<b><u>Collecte :</u></b>	
- Ingénieur	1
- Agents de maîtrise	9
- Agent de la conteneurisation	1
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs)	113
<b><u>Collectes séparatives :</u></b>	
- Ingénieur	1
- Agents de maîtrise	2
- Ambassadeurs de tri	3
- Agents nettoyage des PAV	10
<b><u>Traitement :</u></b>	
Agents d'accueil du centre de transfert	6
Agent de maîtrise	1
<b><u>- Administratifs</u></b>	
- Agents administratifs	3
- Agents service Allo Déchets	2
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>

### 1.2.2 / Les moyens matériels

#### 1.2.2.1/ Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV

Le service Déchets assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants sur rendez-vous, la collecte des papiers cartons des commerçants et la collecte des déchets verts sur rendez-vous. D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des PAV des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque point d'apport volontaire.

Ces prestations, sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent détaillé dans le tableau ci-contre.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	2
Bennes à ordures ménagères	26	1
Bennes à ordures ménagères	19	14
Bennes à ordures ménagères	16	10
Bennes à ordures ménagères	10	4
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	13
Fourgons		4
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>

### 1.2.2.2/ Les contenants

Le Conseil de territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité. Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs, colonnes enterrés*) pour les ordures ménagères et (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*) pour les recyclables secs ménagers. Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée. Ils correspondent à un parc de :

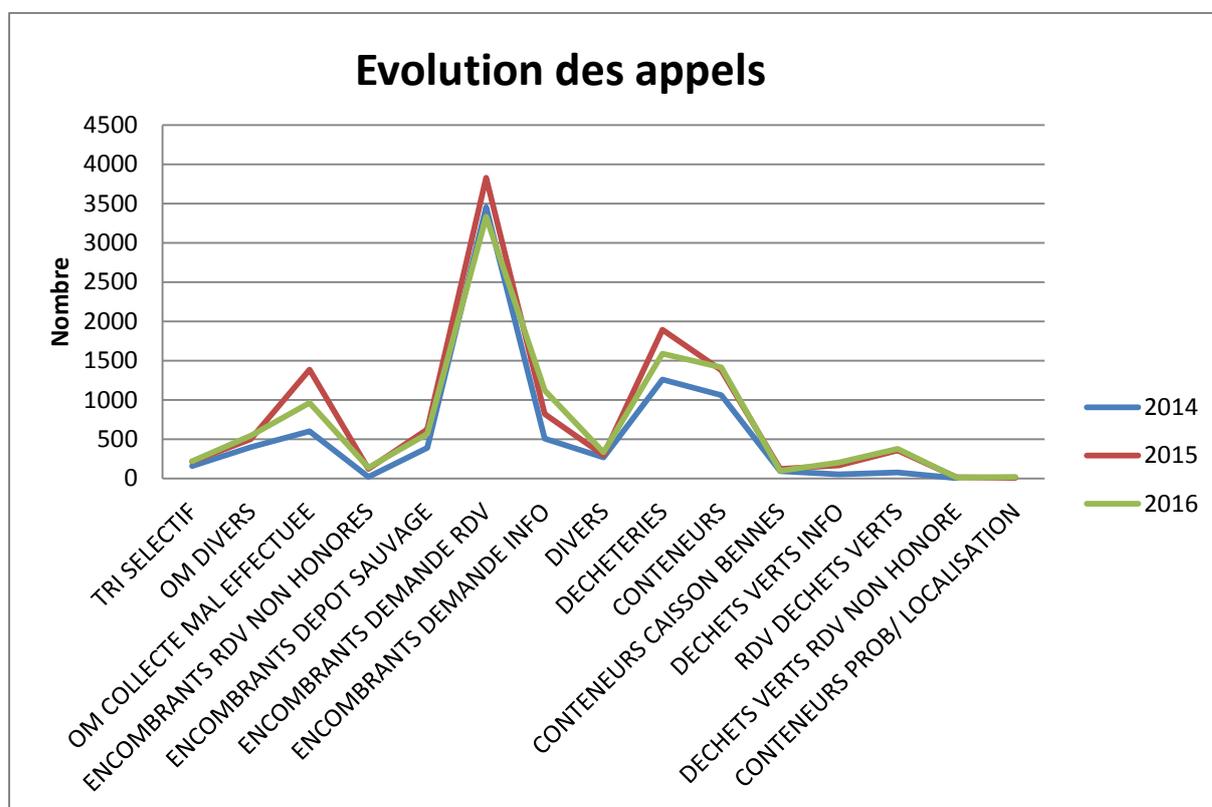
- Bacs individuels (pour la collecte réalisée en porte à porte) : 1200
- Bacs de 770 litres (pour la collecte réalisée en point de regroupement) : 4506
- Colonnes aériennes pour le tri : 781
- Colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 117
- Colonnes enterrées pour le tri : 194

### 1.2.3/ Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2016

Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu **en 2016 à 10 922 appels.**

Le tableau ci-contre met en exergue l'évolution entre 2014 et 2016 des types d'appels.

Sujet	2014	2015	2016
TRI SELECTIF	158	214	220
OM DIVERS	399	500	542
OM COLLECTE MAL EFFECTUEE	600	1386	964
ENCOMBRANTS RDV NON HONORES	21	122	137
ENCOMBRANTS DEPOT SAUVAGE	389	627	569
ENCOMBRANTS DEMANDE RDV	3455	3828	3333
ENCOMBRANTS DEMANDE INFO	509	820	1122
DIVERS	267	296	332
DECHETERIES	1258	1894	1588
CONTENEURS	1060	1376	1413
CONTENEURS CAISSON BENNES	93	123	95
DECHETS VERTS INFO	54	167	202
RDV DECHETS VERTS	76	357	377
DECHETS VERTS RDV NON HONORE	4	14	10
CONTENEURS PROB/ LOCALISATION		6	18
<b>TOTAL</b>	<b>8343</b>	<b>11730</b>	<b>10922</b>

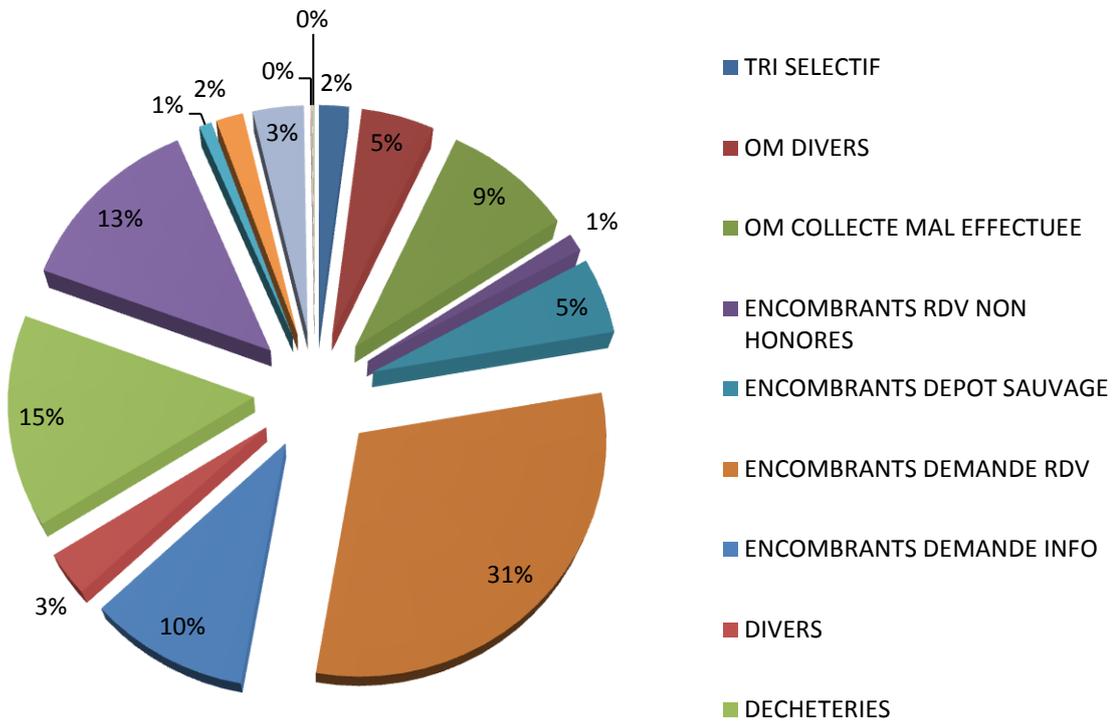


On constate une évolution des appels :

- Entre 2014 et 2015 de (+40.6%)
- Entre 2015 et 2016 de (-6.8%)

Cependant entre 2015 et 2016, on observe une augmentation des appels dans certains domaines comme ceux relatifs aux demandes d'informations sur le tri sélectif (+2.8%) et sur les encombrants (+36.8%). Par contre, on note une diminution des appels (-30.4%) relatifs aux collectes mal effectuées. Dans l'ensemble les appels 2015 / 2016 suivent la même tendance par type de demandes.

2016



Contactez **Allô Déchets** au **04 42 18 19 79**.

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.

Informations également par mail à l'adresse suivante : [allodechets@agglo-paysdaubagne.fr](mailto:allodechets@agglo-paysdaubagne.fr)

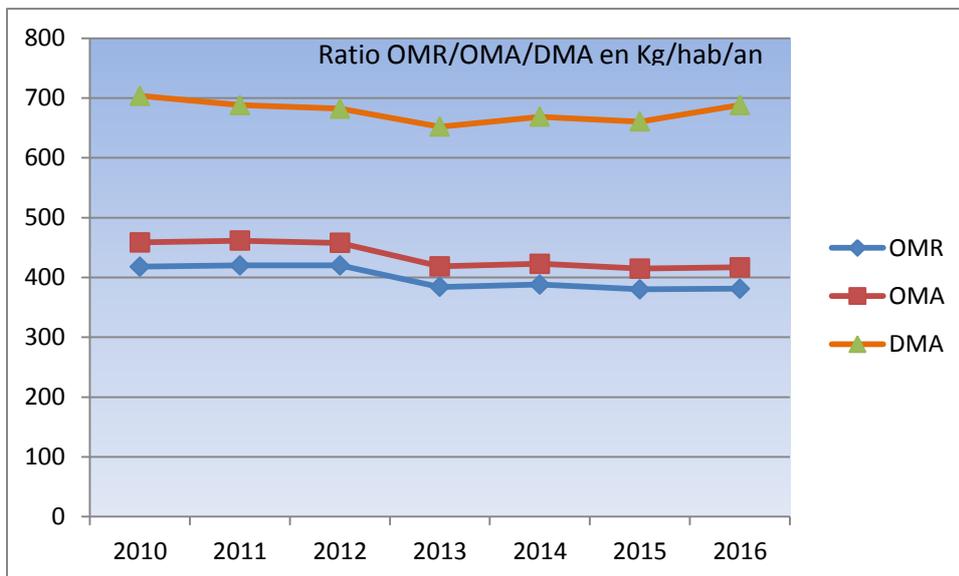
Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

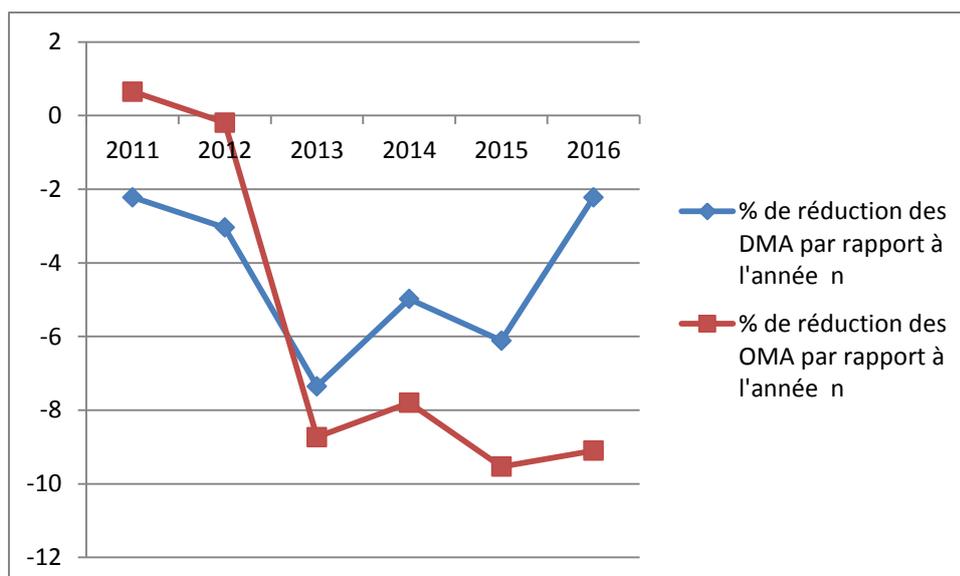
## 1.3/ La prévention des déchets ménagers et assimilés

### 1.3.1/ Le constat

En cohérence avec les objectifs introduits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire, le programme de prévention des déchets ménagers à l'échelle du Conseil de Territoire vise à réduire de 10% le poids annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ainsi sur notre territoire la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de 690 Kg /hab./an dont 381 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des ordures ménagères résiduelles (OMR) et 416.75 Kg/hab. /an, au titre des ordures ménagères assimilées (OMA).





Le bilan quantitatif met en évidence une tendance à la diminution progressive des OMA par rapport à 2010. Par contre, on note pour 2016 une augmentation nette des DMA due entre autre à une progression de +8.3 % du tonnage des déchets récupérés en déchèteries. Les gisements en augmentation concernent les flux gravats, encombrants, et végétaux. La reprise économique mais également la fermeture de la déchèterie d'Auriol durant la période de janvier à mai 2015 peuvent justifier en partie ces hausses de tonnages en 2016.

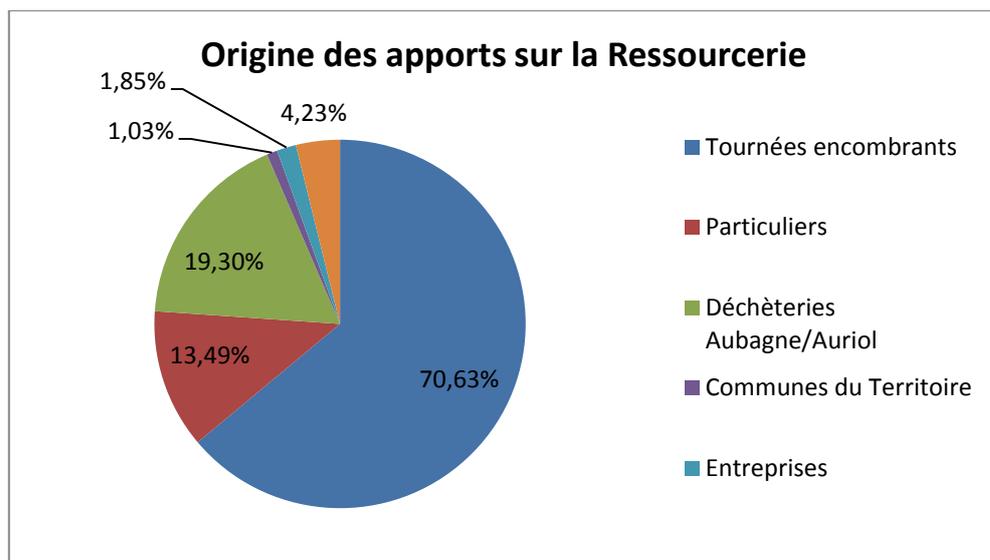
### 1.3.2/ Les actions

Les actions menées au cours de l'année qui concernent la prévention des déchets et la prise en compte de l'économie circulaire au niveau de la gestion globale des déchets ménagers se caractérisent par :

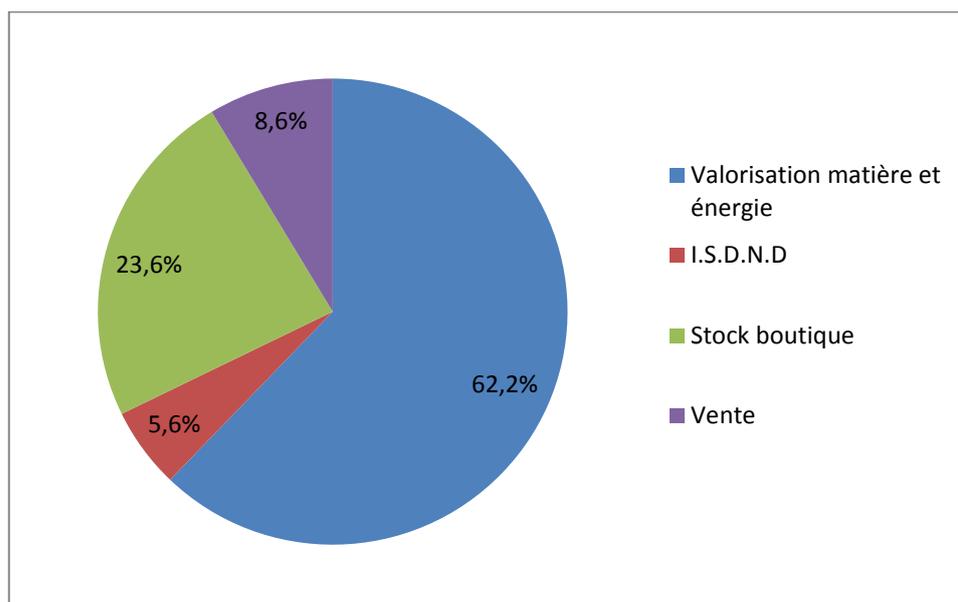
#### 1.3.2.1/ L'ouverture d'une Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE » :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016 dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion) dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire. De la période du 15 octobre à fin décembre : 66.32 tonnes de déchets ont été réceptionnés sur le site, 41.23 tonnes ont fait l'objet d'un tri pour être orientées vers les différentes filières de valorisation, 21.39 tonnes ont fait l'objet d'une transformation pour être revendues et 3.7 tonnes sont réparties vers une installation de stockage (I.S.D.N.D).

### Bilan de la période du 15 octobre 2016 à fin décembre 2016



### Bilan matière de la période 15 octobre – fin décembre



### 1.3.2.2/ Poursuite des actions de compostage individuel et collectif :



#### ○ Compostage individuel

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, le système d'aide a changé. Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile octroie une aide à l'acquisition de composteurs individuels et lombricomposteurs.

En 2016, 60 dossiers ont été présentés pour cette aide et acceptés.

#### ○ Compostage collectif

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé 3 sites de compostage en résidence et 4 sites en milieu scolaire pour l'année 2017.

##### - Résidence du Bras d'Or à Aubagne

En fonctionnement depuis novembre 2009, 9 foyers utilisent le composteur sur 120 familles résidentes. Une distribution de documents de communication et de questionnaires a été effectuée en accord avec les référents et la responsable du syndicat de copropriété afin de redynamiser ce site. Mais cela n'a, pour le moment, pas permis d'augmenter le nombre d'utilisateurs.

##### - Résidence les Magnolias à Aubagne

En fonctionnement depuis janvier 2012, on comptabilise 33 familles sur 42 utilisant le composteur. Plus de 600 litres de compost sont produits tous les 6 mois. Un jardin potager et des espaces de fleurs ont été créés suite à la mise en place du composteur et le compost y est utilisé. Une communication en porte à porte a été effectuée en 2015 afin d'avoir plus participants; deux foyers se sont rajoutés.

Au vu de son exemplarité, il est convenu de désigner cette résidence comme site témoin pour le compostage en pied d'immeuble.

- **Résidence la Clé des Champs à Aubagne**

En fonctionnement depuis juin 2014, 20 à 30 familles compostent sur 370.

- **Ecole Claire Dauphin à Auriol**

En fonctionnement depuis mai 2011, le changement de direction en septembre 2014 avait impliqué un arrêt du composteur. Il a été remis en route depuis janvier 2015. Une sensibilisation a été effectuée en 2016 et sera faite de nouveau en 2017.

- **Cuisine centrale et école Molina à Cuges-les-Pins**

En janvier 2016, la cuisine centrale est passée en délégation de service public. Le composteur n'a pas encore redémarré mais il devrait pouvoir redémarrer dès l'année 2017.

- **Crèche la Tortue à Aubagne**

En fonctionnement depuis mars 2016, la crèche anime ce site de compostage.

**Projet 2017-2018 :**

- Jardins solidaires Auriol
- Ecole Jean Rostand Auriol
- Ecole de Belcodène
- Résidence les Tuileries Aubagne
- Maison de quartier Pin Vert Aubagne
- Siège du conseil de Territoire

Il est prévu l'installation de 10 composteurs collectifs par an à compter de 2016 jusqu'en 2018 sur la base du volontariat des résidences et des écoles.

○ **Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire**

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire alors communauté d'Agglomération a proposé de mettre en place une semaine de pesées de déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur l'année scolaire 2015-2016, quatre communes se sont inscrites dans cette démarche : Peypin (école Marcel Pagnol), la Bouilladisse (école Paul Eluard), Belcodène (école Eliane d'Amore) et Auriol (école Jean Rostand).

Le diagnostic de gaspillage alimentaire est communiqué à chaque commune après la semaine de pesée avec des préconisations pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Sur l'année scolaire 2016-2017, cinq communes se sont inscrites dans cette démarche : Roquevaire (école Pont de l'Etoile), Cuges-les-Pins (école Molina), Belcodène (école Eliane d'Amore), la Penne-sur-Huveaune (école Brossolette, Beausoleil et Prévert) et Auriol (école Jules Ferry et Clair Dauphin).

Sur l'année scolaire 2017-2018, il est prévu, pour l'instant, en projet les communes de Saint-Savournin et Saint-Zacharie.

## 1.4/ La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel communautaire. Cette dernière s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs) en aériens et en enterrés suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet quant à elle de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour le flux des ordures ménagères. Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.

### 1.4.1/ Le parc de bacs



### - Pour le flux des ordures ménagères : bacs de 770 litres

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères se situe à 80% en point de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs de 770 litres.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de conteneur OM de 770 L</b>
Aubagne (sans la ZI des paluds)	2084
Auriol	435
Belcodène	99
Cadolive	86
Cuges-les-Pins	210
La Bouilladisse	226
La Destrousse	185
La Penne-sur-Huveaune	165
Peypin	331
Roquevaire	280
Saint-Savournin	197
Saint-Zacharie	208
<b>TOTAL</b>	<b>4506</b>

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission. Le tableau ci-contre définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2016.

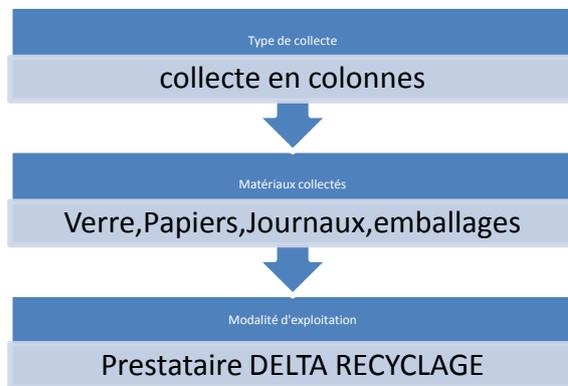
<b>CONTENEURS LIVRES ANNEE 2016</b>	<b>Nombre</b>
<b>CONTENEURS INDIVIDUELS 240 L PARTICULIERS</b>	790
<b>CONTENEURS INDIVIDUELS DIVERS 340 L</b>	6
<b>CONTENEURS ENTREPRISES 340 L</b>	93
<b>CONTENEURS ENTREPRISES 770 L</b>	89
<b>CONTENEURS ENTREPRISES 240 L</b>	0
<b>CONTENEURS 750 L DIVERS</b>	592
<b>CONTENEURS 240 DIVERS</b>	10
<b>CONTENEURS DIVERS BRULES 770 L</b>	48
<b>CONTENEURS DIVERS 340 L</b>	41
<b>TOTAL</b>	<b>1669</b>

### 1.4.2 / Le parc des colonnes

#### - Pour les recyclables secs ménagers

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en points d'apports volontaires. Actuellement la densité des colonnes (aériennes+ enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 326 habitants pour le verre,
- 1 colonne pour 318 habitants pour les journaux magazines,
- 1 colonne pour 325 habitants pour les emballages ménagers.



- **Le parc des colonnes aériennes :**

Le tableau ci-contre définit la répartition des colonnes aériennes sur le territoire :

Communes	Colonnes verre	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Total
Aubagne	132	135	129	396
Auriol	22	27	25	74
Belcodène	3	4	3	10
Cadolive	1	1	1	3
Cuges-les-Pins	15	15	18	48
La Bouilladisse	14	15	15	44
La Destrousse	9	9	9	27
La Penne-sur-Huveaune	16	16	16	48
Peypin	12	11	10	33
Roquevaire	15	16	16	47
Saint-Savournin	7	6	7	20
Saint-Zacharie	11	11	9	31
<b>Totaux</b>	<b>257</b>	<b>266</b>	<b>258</b>	<b>781</b>

- **Le parc des colonnes enterrées :**

Communes	Colonnes verre	Colonnes JRM	Colonnes EMR	Total
Aubagne	21	20	20	61
Auriol	9	9	10	28
Belcodène	2	2	2	6
Cadolive	4	4	4	12
Cuges-les-Pins	0	0	0	0
La Bouilladisse	3	3	3	9
La Destrousse	2	2	2	6
La Penne-sur-Huveaune	4	4	4	12
Peypin	3	3	3	9
Roquevaire	9	9	9	27
Saint-Savournin	3	3	3	9
Saint-Zacharie	5	5	5	15
<b>Totaux</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>194</b>

- **La densité des colonnes par habitants**

Communes	habitants	Colonnes de verre par habitant	Colonnes de JRM par habitant	Colonnes d'EMR par habitant
Aubagne	45779	299	295	307
Auriol	11495	371	319	328
Belcodène	1900	380	316	380
Cadolive	2154	431	431	431
Cuges-les-Pins	5015	334	334	279
La Bouilladisse	6136	361	341	341
La Destrousse	3150	286	286	286
La Penne-sur-Huveaune	6320	316	316	316
Peypin	5494	366	392	422
Roquevaire	8911	371	356	356
Saint-Savournin	3297	330	366	330
Saint-Zacharie	5173	323	323	370
<b>Totaux</b>	<b>104824</b>	<b>326</b>	<b>318</b>	<b>325</b>

**- Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères :**

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 111 conteneurs de ce type et de 6 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper centre d'Aubagne.

Communes	Colonnes enterrées et ascenseurs pour les ordures ménagères
Aubagne	43
Auriol	25
Belcodène	2
Cadolive	7
Cuges-les-Pins	1
La Bouilladisse	3
La Destrousse	1
La Penne-sur-Huveaune	1
Peypin	1
Roquevaire	19
Saint-Savournin	3
Saint-Zacharie	11
<b>Totaux</b>	<b>117</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

**- Listing des conteneurs enterrés créés en 2016 par commune.**

Durant l'année le Conseil de Territoire a ajouté par flux le nombre des conteneurs enterrés suivants :

- Pour le flux verre : 11 conteneurs enterrés
- Pour le flux journaux magazines : 10 conteneurs enterrés
- Pour le flux des emballages : 10 conteneurs enterrés
- Pour le flux des ordures ménagères : 19 conteneurs enterrés

La répartition par commune est définie dans les tableaux suivants

**Aubagne :**

Emplacement	Création	Verre			JRM			Emballages			OM	
		Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>
Cours Foch côté Monoprix	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	Enterré	1	5
Cours Foch côté Voltaire	2016	1	4	Enterré	X	X	X	X	X	X	1	5
Charrel 5 BAT J	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	2	5
Charrel 6 BAT O	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	2	5
Charrel 7 BAT M	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	4	5
Chemin de la Pérussonne - Nougandine	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	2	5
Rue Mireille	2016	X	X	Ascenseur	X	X	X	X	X	X	4	4,4
Rue Colonel de Roux	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	1	5
Place de Observance	2016	X	X	Ascenseur	X	X	X	X	X	X	2	2,2
Rousselot Nord - La Tourtelle	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	2	5
Terre de Garance - La Tourtelle	2016	1	4	Enterré	1	4	Enterré	1	5	enterré	X	X
<b>TOTAL</b>		<b>VERRE</b>			<b>JRM</b>			<b>EMBALLAGES</b>			<b>OM Enterrés</b>	
		<b>9</b>			<b>8</b>			<b>8</b>			<b>15 + (3 systèmes éleveurs de 2 conteneurs)</b>	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

**Auriol**

Emplacement	Création	Verre			JRM			Emballages			OM	
		Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>
Rue Pascau Salle des fêtes	2016	x	X	X	X	X	X	X	X	X	<b>1</b>	5

**Bouilladisse :**

Emplacement	Création	Verre			JRM			Emballages			OM	
		Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>
Chemin de Baume de Marron	2016	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1	5
Ancien chemin d'Aix	2016	<b>1</b>	4		<b>1</b>	4		<b>1</b>	5		<b>1</b>	5

**Roquevaire :**

Emplacement	Création	Verre			JRM			Emballages			OM	
		Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>	Marque	Nbre	m <sup>3</sup>
Parking de Pont de l'Etoile	2016	<b>1</b>	4	Enterré	<b>1</b>	4	enterré	<b>1</b>	5	enterré	<b>1</b>	5

Le budget relatif à la mise en place des conteneurs enterrés (travaux de génie civil + équipement) en 2016 est de 292 485 €TTC pour les travaux et 203 170 €TTC pour le matériel soit un total de 495 655 €TTC

### **1.4.3/ Sac de pré-collecte pour le tri des recyclables secs ménagers**

Dans le cadre d'une politique volontariste de tri, le Conseil de Territoire met à disposition des habitants des sacs de pré-tri. Ces derniers, facilitent la séparation à la source des recyclables secs. Ainsi, séparés, ces déchets peuvent faire l'objet d'un recyclage par flux (verre, journaux magazines, emballages) à partir des points d'apports volontaires disposés sur le territoire.



## **1.5 / La collecte des déchets**

### **1.5.1/ La collecte des ordures ménagères résiduelles**

#### ***1.5.1.1/Modalités de la collecte et mode de gestion***

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2016, le Service était composé de :

- 1 Ingénieur.
- 9 agents de maîtrises.
- 113 agents (chauffeurs /Ripeurs).
- 24 équipes le matin, 2 équipes à la journée.
- 5 équipes de collectes des encombrants sauvages.
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée).

- 32 bennes d'ordures ménagères et 3 camions grue, 13 véhicules à plateau.



### *1.5.1.2/Fréquences des collectes par commune*

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre au niveau du centre-ville d'Aubagne la collecte est réalisée tous les jours.

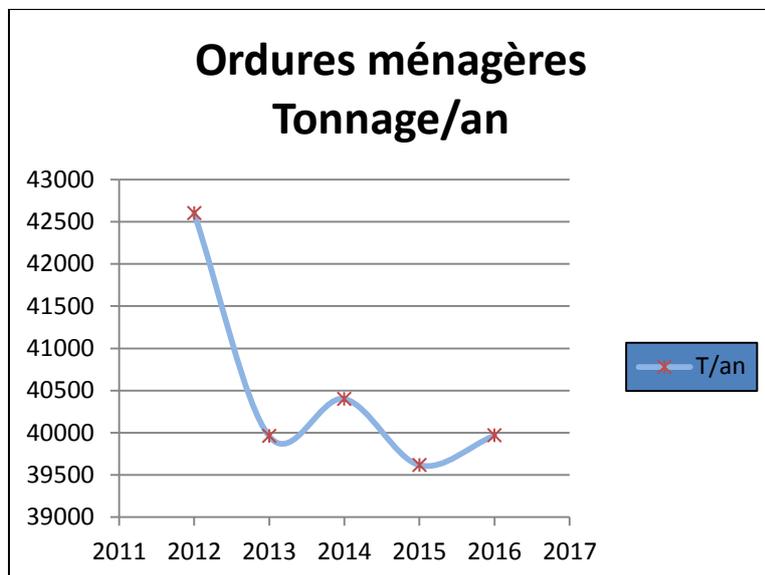
Le tableau ci-contre définit pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM :

Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x	x	x	x	x	x
Aubagne St Mitre		x		x		x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude		x		x		x
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	
Cuges C2 (secteur 2) C2		x			x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 2)	x	x	x		x	
St Savournin+ Cadolive+Peypin (secteur 3)	X		X		X	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

### 1.5.1.3/Tonnages collectés en 2016

La production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est plutôt stationnaire même si on note une très légère augmentation entre 2015 et 2016 (passage de 39 616 tonnes à 39 967 tonnes).



Année	<u>Kg/hab./an</u>
<b>2010</b>	<b>413</b>
<b>2011</b>	<b>423</b>
<b>2012</b>	<b>420</b>
<b>2013</b>	<b>384</b>
<b>2014</b>	<b>388</b>
<b>2015</b>	<b>380</b>
<b>2016</b>	<b>381</b>

2016	Nombre habitants	Tonnages collectés	Kg/Hab.	Evolution 2015-2016
	104 824	39 967	381	+0.88%

○ **Le tonnage collecté par commune**

<b>COMMUNES</b>	<b>Tonnages /an</b>	<b>Population</b>	<b>Ratio Kg/hab. /an</b>
Aubagne	18968	45779	414
Zones	1025		
Auriol	4307	11495	374
Belcodène	867	1900	456
Cadolive	800	2154	371
Cuges-les-Pins	1600	5015	319
La Bouilladisse	1769	6136	288
La Destrousse	1089	3150	345
La Penne-Sur-Huveaune	1988.25	6320	314
Peypin	1505	5494	274
Roquevaire	3300	8911	370
St Savournin	1000	3297	303
St Zacharie	1749	5173	338
<b>TOTAL</b>	<b>39967.25</b>	<b>104824</b>	<b>381</b>

## 1.5.2/ La collecte sélective de recyclables secs ménagers (verre, emballages, et journaux magazines)



### 1.5.2.1/Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de L'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les points d'apports volontaires. Ce choix vise, d'une part, une meilleure qualité des déchets et, d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter, que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri. Nous avons actuellement 194 colonnes de la sorte sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines). L'avantage de tels équipements, outre l'aspect esthétique, est la possibilité d'apposer à côté de ces derniers un ou plusieurs conteneurs enterrés pour la récupération des OM, facilitant ainsi le geste du tri sur le territoire.

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le territoire est de 1 point de tri pour 323 habitants.

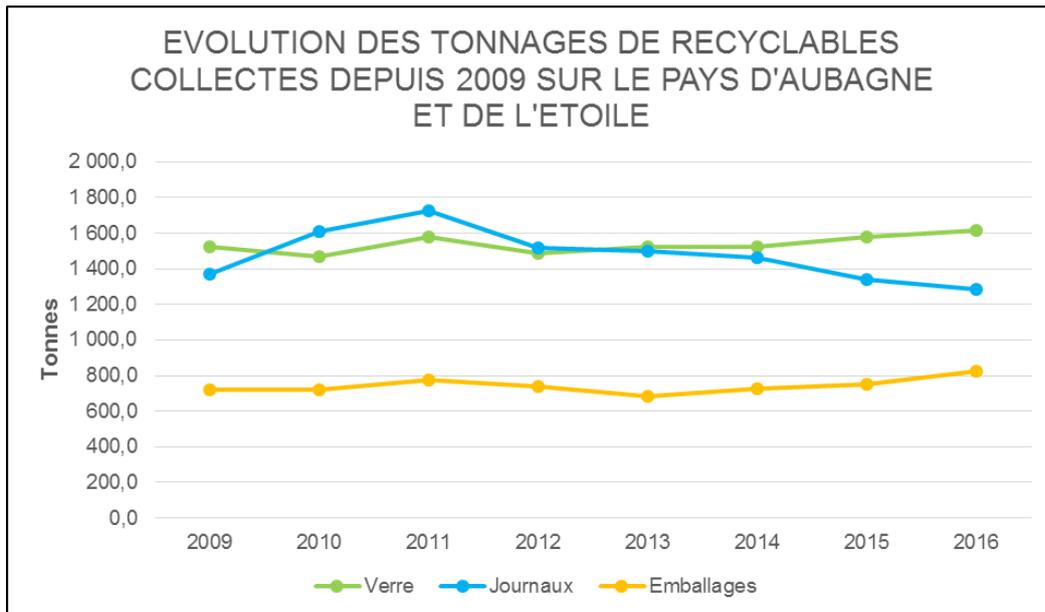
La collecte des points d'apports volontaires est réalisée par un prestataire privé DELTA RECYCLAGE, sur l'ensemble des communes du territoire. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne :

- Les emballages sont collectés deux fois par semaine.
- Le verre est collecté une fois par semaine.
- Les journaux magazines sont collectés une fois par semaine.

<b>PAV 2016</b>				
<b>TONNAGES</b>	<b>Verre</b>	<b>JRM</b>	<b>Emballages</b>	<b>TOTAL</b>
Janvier	141,300	91,560	61,160	<b>294,020</b>
Février	104,160	84,180	64,420	<b>252,760</b>
Mars	123,440	105,280	65,860	<b>294,580</b>
Avril	133,380	126,000	62,120	<b>321,500</b>
Mai	103,320	89,500	75,600	<b>268,420</b>
Juin	156,020	114,020	68,100	<b>338,140</b>
Juillet	168,760	107,300	71,360	<b>347,420</b>
Août	169,780	109,520	74,940	<b>354,240</b>
Septembre	130,380	105,940	71,020	<b>307,340</b>
Octobre	124,600	111,400	70,800	<b>306,800</b>
Novembre	113,700	132,900	67,940	<b>314,540</b>
Décembre	143,720	103,900	70,940	<b>318,560</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 612,560</b>	<b>1 281,500</b>	<b>824,260</b>	<b>3 718,320</b>
<b>Kg/hab.</b>	<b>15,383</b>	<b>12,225</b>	<b>7,863</b>	<b>35,472</b>
<b>Nb colonne</b>	<b>322</b>	<b>330</b>	<b>323</b>	<b>975</b>
<b>Tonne/Colonne</b>	<b>5</b>	<b>3.88</b>	<b>2.55</b>	<b>3.81</b>
<b>Nbre de Colonne par habitant</b>	<b>326</b>	<b>318</b>	<b>325</b>	<b>108</b>

<b>Matériaux</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>VERRE</b>	1466	1577	1485	1523	1521	1578	1612,56
<b>JRM</b>	1611	1723	1515	1501	1464	1342,18	1281,5
<b>Emballages</b>	550	776	738	686	727	751,7	824,26
<b>TOTAL</b>	<b>3627</b>	<b>4076</b>	<b>3738</b>	<b>3710</b>	<b>3712</b>	<b>3671.8</b>	<b>3718,32</b>

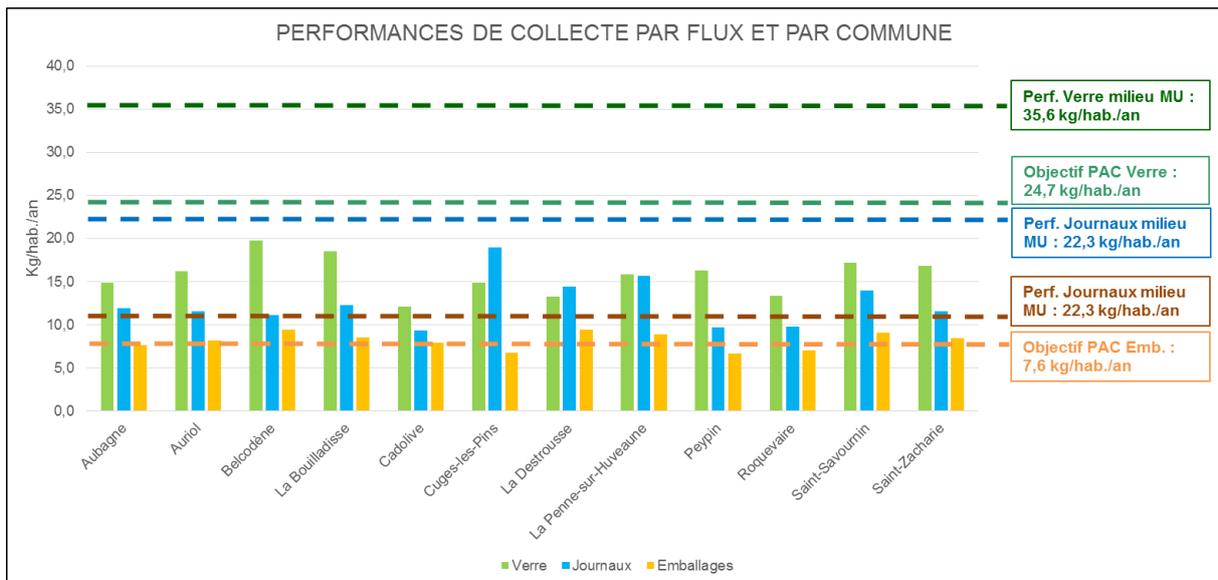
Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télérmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017



Les tonnages de verre et d’emballages collectés ont augmenté entre 2015 et 2016 (+2% pour le verre et +10% pour les emballages). Par contre, les tonnages de journaux collectés sont en baisse (-5%).

Cette baisse est amorcée depuis 2011 pour les journaux, de façon assez forte puisqu’en 2011, la diminution était de -12%. La baisse s’est stabilisée entre 2013 et 2014 (entre -1% et -2%), puis la courbe est repartie vers le bas avec -8% en 2015 et tend à se stabiliser avec -5% en 2016.

Pour le verre et les emballages, les tonnages collectés ont également diminué à partir de 2011, mais sont repartis à la hausse à partir de 2013, de façon progressive, jusqu’en 2016.



Les tableaux suivants détaillent les rendements du territoire par commune pour chaque flux :

### Verre

Communes	Population totale 2013	Nb colonnes Verre	Tonnage annuel de Verre /commune (en tonnes)	Tonnage annuel /colonne (en tonnes)	Différence rendement/ colonne par rapport à la moyenne du Pays d'Aubagne
Aubagne	45 779	153	679,4	4,4	-11%
Auriol	11 495	31	186,5	6,0	20%
Belcodène	1 900	5	37,7	7,5	50%
La Bouilladisse	6 136	17	113,6	6,7	33%
Cadolive	2 154	5	26,1	5,2	4%
Cuges-les-Pins	5 015	15	74,5	5,0	-1%
La Destrousse	3 150	11	41,8	3,8	-24%
La Penne-sur-Huveaune	6 320	20	100,3	5,0	0%
Peypin	5 494	15	89,7	6,0	19%
Roquevaire	8 911	24	119,0	5,0	-1%
Saint-Savournin	3 297	10	56,6	5,7	13%
Saint-Zacharie	5 173	16	87,3	5,5	9%
<b>TOTAL</b>	<b>104 824</b>	<b>322</b>	<b>1 612,6</b>	<b>5,0</b>	<b>-</b>

### JRM

Communes	Population totale 2013	Nb colonnes Journaux	Tonnage annuel de Journaux /commune (en tonnes)	Tonnage annuel /colonne (en tonnes)	Différence rendement/ colonne par rapport à la moyenne du Pays d'Aubagne
Aubagne	45 779	155	544,8	3,5	-9%
Auriol	11 495	36	133,3	3,7	-5%
Belcodène	1 900	6	21,1	3,5	-10%
La Bouilladisse	6 136	18	75,7	4,2	8%
Cadolive	2 154	5	20,1	4,0	4%
Cuges-les-Pins	5 015	15	95,2	6,3	63%
La Destrousse	3 150	11	45,5	4,1	7%
La Penne-sur-Huveaune	6 320	20	98,9	4,9	27%
Peypin	5 494	14	53,1	3,8	-2%
Roquevaire	8 911	25	87,5	3,5	-10%
Saint-Savournin	3 297	9	46,2	5,1	32%
Saint-Zacharie	5 173	16	60,0	3,8	-3%
<b>TOTAL</b>	<b>104 824</b>	<b>330</b>	<b>1 281,5</b>	<b>3,9</b>	<b>-</b>

## Emballages ménagers

Communes	Population totale 2013	Nb colonnes Emballages	Tonnage annuel d'Emballages /commune (en tonnes)	Tonnage annuel /colonne (en tonnes)	Différence rendement/ colonne par rapport à la moyenne du Pays d'Aubagne
Aubagne	45 779	149	350,4	2,4	-8%
Auriol	11 495	35	93,6	2,7	5%
Belcodène	1 900	5	17,9	3,6	40%
La Bouilladisse	6 136	18	52,2	2,9	14%
Cadolive	2 154	5	17,1	3,4	34%
Cuges-les-Pins	5 015	18	34,0	1,9	-26%
La Destrousse	3 150	11	29,7	2,7	6%
La Penne-sur-Huveaune	6 320	20	56,1	2,8	10%
Peypin	5 494	13	36,8	2,8	11%
Roquevaire	8 911	25	62,7	2,5	-2%
Saint-Savournin	3 297	10	29,9	3,0	17%
Saint-Zacharie	5 173	14	43,7	3,1	22%
<b>TOTAL</b>	<b>104 824</b>	<b>323</b>	<b>824,3</b>	<b>2,6</b>	<b>-</b>

Les tableaux mettent en exergue pour chacun des flux les constats suivants :

### - Pour le verre :

Les communes de La Destrousse (-24%) et Aubagne (-11%) ont des rendements par colonne pour le verre en-dessous de la moyenne de la collectivité.

Par contre, les colonnes à verre des communes de Belcodène (+50%), La Bouilladisse (+33%), Auriol (+20%) et Peypin (+19%), ont des rendements élevés par rapport à la moyenne de la collectivité.

### - Pour les journaux magazines :

Les communes de Roquevaire (-10%), Belcodène (-10%) et Aubagne (-9%) ont des rendements par colonne pour les journaux bien en-dessous de la moyenne de la collectivité.

Par contre, les colonnes pour les journaux des communes de Cuges-les-Pins (+63%), Saint-Savournin (+32%) et La Penne-sur-Huveaune (+27%) ont des rendements élevés par rapport à la moyenne de la collectivité.

### - Pour les emballages ménagers

Les communes de Cuges-les-Pins (-26%), Aubagne (-8%) et Roquevaire (-2%) ont des rendements par colonne pour les emballages inférieurs à la moyenne de la collectivité.

Par contre, les communes de Belcodène (+40%), Cadolive (+34%) et Saint-Zacharie (+22%) ont des rendements bien supérieurs à la moyenne de la collectivité.

#### **1.5.2.2/ Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation :**

Dix agents réalisent tous les jours le nettoyage des plus de 300 PAV\* du Territoire. Dans le cadre de cette mission ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin, d'une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et, d'autre part, d'informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

*(\*PAV : Point d'apport volontaire. Chaque point comprenant au minimum une colonne de chaque flux, verre, journaux magazines, emballages)*



### 1.5.3/ Les collectes séparatives

#### 1.5.3.1 /Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015, la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune.

- **Mardi :**
  - 5h30 à 8 heures : Aubagne
  - 8h30 à 12 heures : La Bouilladisse/La Destrousse /Peypin/Cadolive/ St Savournin (*cartons + papiers des administrations*)
- **Mercredi :**
  - 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
- **Jeudi :**
  - 5h30 à 8 heures : Aubagne
  - 8h30 à 12 heures : Pont de L'Etoile/ Roquevaire/Auriol/St Zacharie (*cartons + papiers des administrations*)
- **Vendredi :**
  - 5h30 à 8 heures : ZI Napollon/ La condamne/ Route de Napollon (*cartons + papiers des administrations*)
  
  - 8h30 à 12 heures : La Penne S/huveaune (*cartons + papiers des administrations*)
- **Samedi :**
  - 5h30 à 8 heures : Aubagne

En 2016, le gisement collecté par ce type de collecte est 204 tonnes.

### 1.5.3.2/Récupération des déchets dangereux des ménages :

Les déchets dangereux des ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *Produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *Produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *Produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *Produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires ;
- Huiles de vidange de voiture...

Les déchets dangereux des ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Les déchets dangereux des ménages (DDM) sont récupérés en déchèteries dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des déchets dangereux des ménages.



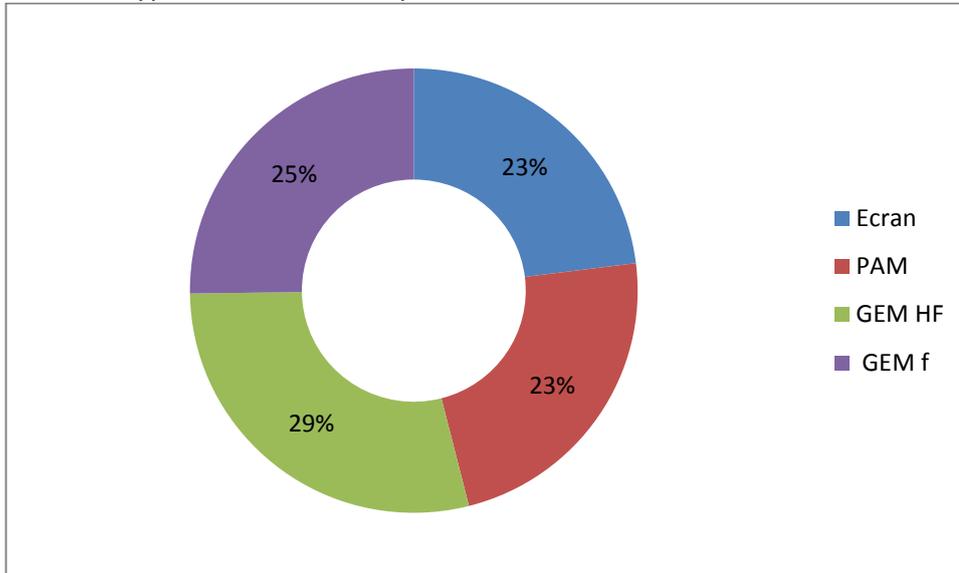
Récupération des DDM déchèterie de Cuges-les-Pins

### 1.5.3.3/ Récupération des déchets des équipements électriques et électroniques des ménages :

Depuis Juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries la récupération des DEEE (Déchets Electriques d'Equipements et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, les petits appareils en

mélange, et les écrans). Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes....) située à MARIGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement seront ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...). **En 2016, 225 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.**

Types de D.E.E.E récupérés en déchèteries



⇒ **Les DEEE désignent les catégories suivantes :**

- Les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- Les produits bruns : les appareils audiovisuels : télévision, magnétoscope, Hi-Fi...
- Les produits gris : équipements informatiques et bureautiques : micro-ordinateurs, téléphonie, fax...

⇒ Certains DEEE sont classés "déchets dangereux" parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB-PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...)

⇒ Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement. De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire. En 2016, cette collecte séparée a permis la récupération de 1.24 tonnes de lampes.

### 1.5.3.4/Récupération des textiles :

La collectivité a contractualisé avec la société Eco-Textile pour la récupération des textiles. Dans un premier temps, pour s'assurer de la viabilité de cette filière, nous avons limité la récupération au niveau de conteneurs positionnés dans les déchèteries. Face à la demande et à la fréquence des collectes, il a été décidé de densifier le parc de conteneurs sur les centres villes du territoire. **Ainsi, en 2016, 171 tonnes de textiles ont été valorisées grâce à la mise en place en 2015, de 19 colonnes sur le territoire.**



### 1.5.3.5/ Récupération des pneus :

La collectivité a contractualisé, en septembre 2013, avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du territoire. **Le tonnage récupéré pour 2016 en déchèteries est de 37 tonnes.**

#### ⇒ Filière ALIAPUR :

- Une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés.
- Lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix.
- Il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus. La collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR.
- Contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégorie, stockés à l'abri de la pluie

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

### ***1.5.3.6/ Récupération du mobilier en déchèterie:***

La collectivité a délibéré en décembre 2013 pour conventionner avec l'Eco-organisme, Eco-mobilier agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012, relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité sont de :

- Détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation.
- D'atteindre l'objectif de 45% de recyclage/réutilisation à l'horizon 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément.

Pour répondre à ces objectifs la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

**Le tonnage récupéré pour l'année 2016 est de 226 tonnes**

### **1.5.4 / Les actions de communication**

Quatre ambassadeurs de tri ont assuré la communication de proximité sur le territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2016 correspondent en grande majorité à :

- De la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire.
- Des interventions en milieu scolaire.
- Des animations au niveau des marchés.
- Stands de tri au niveau de diverses manifestations (Fête de l'olive, jardins et senteurs, manifestations sportives....). Le tableau ci-contre définit les différents événements assurés par les ambassadeurs en 2016 :

<b>Mois</b>	<b>Evènements</b>
<b>Janvier</b>	- Intervention Ecole Roquevaire, Cuges-les-Pins, La Destrousse. - Communication porte à porte quartiers sur Aubagne.
<b>Février</b>	- Lycée Joliot Curie classes de seconde. - Communication porte à porte quartiers Roquevaire et Auriol.
<b>Mars</b>	- Communication sur les supermarchés d'Aubagne : réduction des déchets à la source - Ecole des Passons Aubagne
<b>Avril</b>	- Jardins et senteurs à Aubagne - Ecole Cuges-les-Pins -Ecole Paul Eluard,La Bouilladisse (2 classes)
<b>Mai</b>	- Festicanailles. - Jardins et senteurs Auriol. - Fête de l'olive et de l'olivier à Cadolive.
<b>Juin</b>	- Cadolive (3 classes). - Aubagne, école Jean Mermoz (6 classes). - Fête des familles.
<b>Juillet</b>	- Fête de l'athlétisme. - Manifestation Festimôme.
<b>Août</b>	- Communication sur le secteur Tourtelle Aubagne. - Manifestation Argilla. - Communication sur chemin d'Aix à la Bouilladisse.
<b>Septembre</b>	- Ecole des Hameaux (6 classes). - Ecole Paul Eluard (6 classes). - Ecole Beausoleil (4 classes). - Ecole Auriol Louis Aragon (6 classes). - Fête de l'éveil. - Fête des abeilles.
<b>Octobre</b>	- Fête des associations, stand info/tri. - Ecoles St Zacharie, Penne sur Huveaune. - Information des nouveaux arrivants à La Bouilladisse.
<b>Novembre</b>	-Communication : Aubagne,Cadolive,Belcodène
<b>Décembre</b>	- Communication sur Aubagne, Savournin.

## 1.5.5/ La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

### 1.5.5.1/La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service Déchets du Conseil de Territoire assure pour chaque commune conformément au tableau ci-dessous une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers. En 2016, les quantités collectées représentent 1304 tonnes. À noter que depuis mi-octobre 2016, les objets ainsi récupérés sont orientés vers la Ressourcerie du Dirigeable afin de pouvoir bénéficier soit d'une transformation avant revente soit d'une valorisation matière.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>RDV ENCOMBRANTS</b>						
Aubagne extérieur			X	X		
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne grand ensemble		X				
La Penne-sur-Huveaune		X		X		
Cuges				X		
Roquevaire		X				
Auriol St Zacharie		X				
Peypin Cadolive St Savournin		X				
Belcodène La Bouilladisse La Destrousse		X				
<b>ENCOMBRANTS SAUVAGES</b>						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X				
Roquevaire Auriol St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse /Belcodène/ La Destrousse			X			
Peypin, la Destrousse, Belcodène, La Bouilladisse St Savournin, Cadolive					X	

### ***1.5.5.2/La collecte des déchets verts à domicile sur prise de rendez-vous***

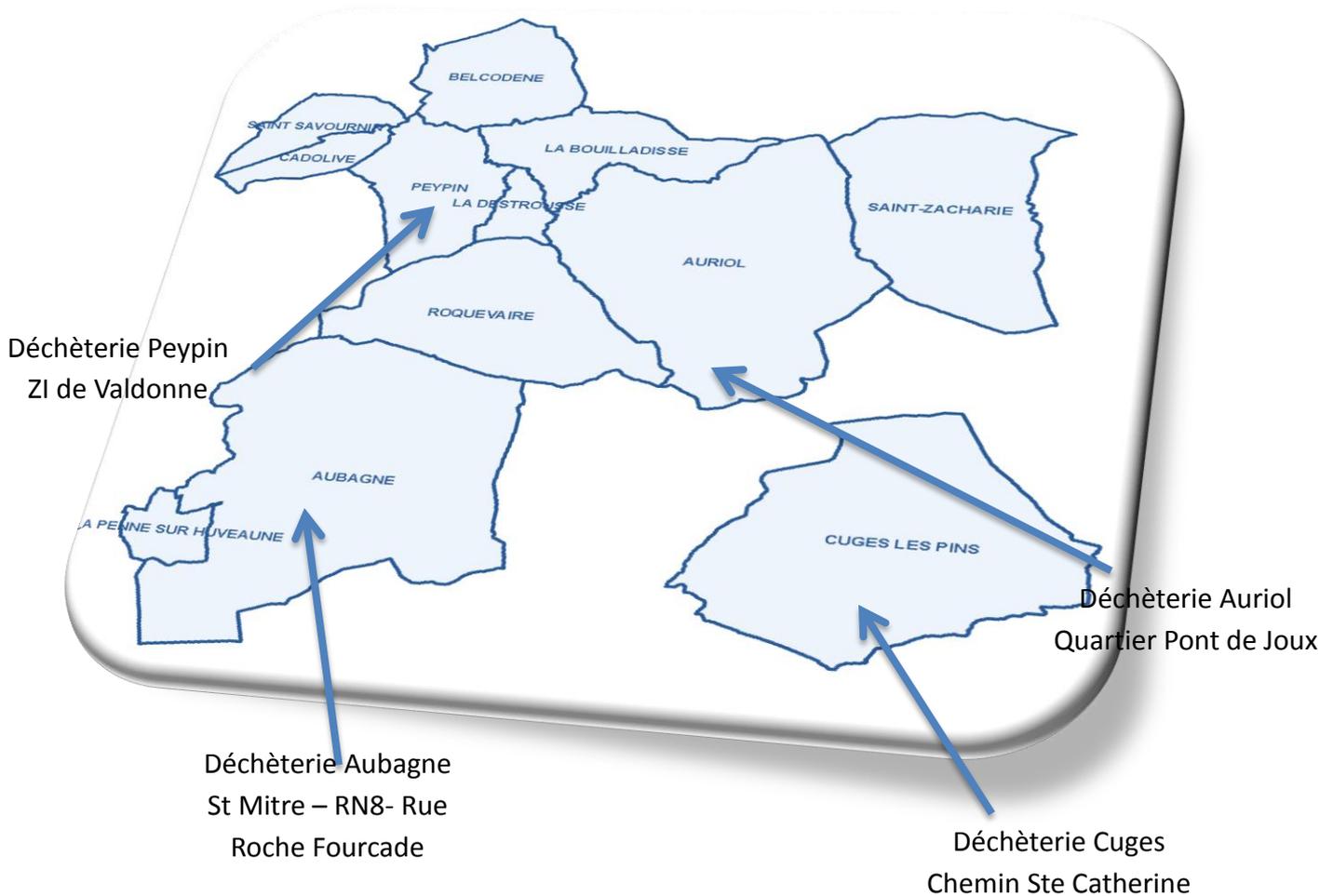
En 2016, la collecte des déchets verts préalablement réalisée en régie sur deux communes a été élargie sur l'ensemble du Conseil de Territoire. Ce service a été mis en place pour apporter une solution à la population, face à l'interdiction définie par arrêté préfectoral de brûler toute l'année. Pour pouvoir bénéficier de ce service, l'habitant se doit d'une part de prendre rendez-vous via le service de réponses téléphoniques du territoire et d'autre part de récupérer des sacs biodégradables mis à disposition par la collectivité. Ces derniers permettent de collecter les feuilles et les gazons. Les tailles doivent par contre être disposées sous forme de fagots. Les déchets verts ainsi récupérés font l'objet d'une valorisation (production de compost et/ou filière bois). En 2016, cette prestation a permis de récupérer uniquement 30.6 tonnes. L'analyse des prises de rendez-vous met en exergue que ce service est encore limité à quelques personnes, beaucoup d'utilisateurs continuent de brûler ou de mettre les déchets verts dans les conteneurs OM.

### ***1.5.5.3/La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques.***

Le Conseil de Territoire en partenariat avec les services techniques des villes intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire Queyras Environnement. En 2016, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 1086 tonnes d'encombrants, 685 tonnes de déchets verts, 329 tonnes de gravats et 16.16 tonnes de cartons.

### 1.5.6 / Collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries desservent le territoire :



### Les horaires d'ouverture (année 2016)

<p>- <b><u>AUBAGNE</u></b> : Quartier ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade</p> <p>Du lundi au samedi 8h30 à 17h (hiver)/ 8h30 à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés.</p>	<p>- <b><u>AURIOL</u></b> : Quartier Pont de Joux Du lundi au samedi 8h30 à 17h (hiver)/ 8h30 à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés</p>
<p>- <b><u>CUGES-LES-PINS</u></b> : Chemin Ste Catherine</p> <p>Le lundi, mercredi et samedi 8h30 à 17h (hiver)/ 8h30 à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés.</p>	<p>- <b><u>PEYPIN</u></b> : ZI de Valdonne Du lundi au samedi 8h30 à 17h (hiver)/ 8h30 à 18h (été) Le dimanche de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés</p>



### ***Déchèteries Saint -Mitre, Peypin, Cuges, Auriol***

Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des OM :

- Déchets ménagers encombrants.
- Végétaux.
- Matériaux inertes : Gravats, décombres.
- Cartons.
- Métaux ferreux.
- Déchets Dangereux Des Ménages.
- Huiles usagées.
- Verre.
- Papier.
- Emballages ménagers recyclables.
- Piles et batteries.
- Bois.
- D.E.E. E (déchets électriques d'équipements électroniques).
- Pneus.
- Le mobilier.

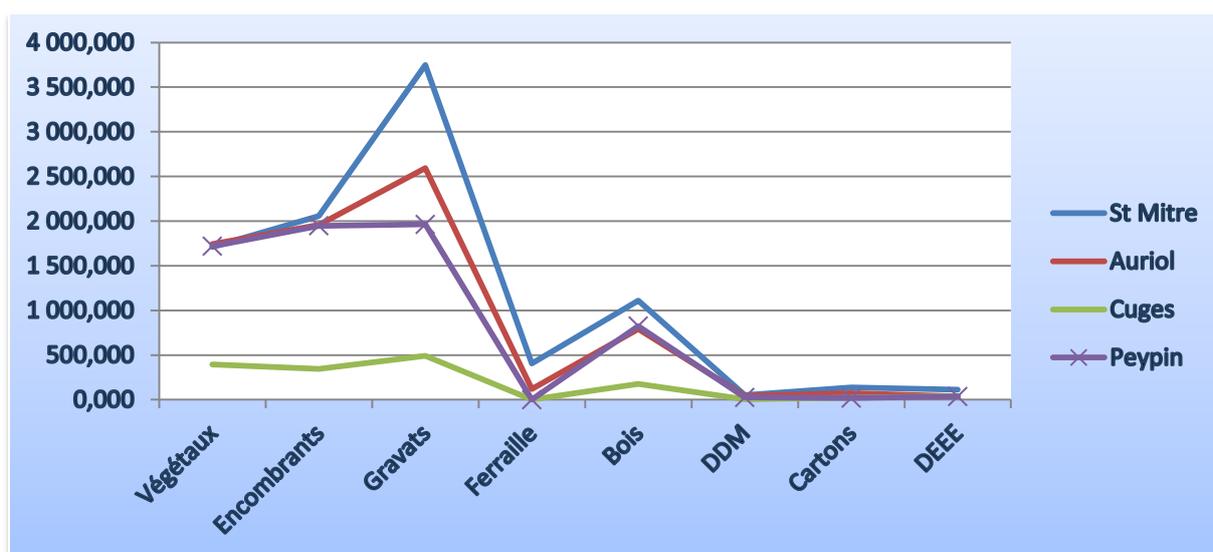
Les dépôts sont limités à 3m<sup>3</sup> par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis d'une carte d'accès.

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
 Date de télétransmission : 18/07/2017  
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

**Tableau : Bilan des tonnages des quatre déchèteries**

TOTAL PAR DECHETERIES										
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	Mobilier	TOTAL
St Mitre	1 710,40	2 058,53	3 747,38	404,16	1 108,34	52,19	136,88	113,433	115	<b>9 446,31</b>
Auriol	1 742,68	1 955,15	2 592,05	120,81	792,84	45,394	71,58	36,253	111	<b>7 467,76</b>
Cuges	395,88	345,12	491,4	0	175,64	4,911	21,12	39,073		<b>1 473,14</b>
Peypin	1 719,00	1 947,20	1 963,20	0	825,17	25,986	17,76	36,706		<b>6 535,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 567,96</b>	<b>6 306,00</b>	<b>8 794,03</b>	<b>524,97</b>	<b>2 901,99</b>	<b>128,481</b>	<b>247,34</b>	<b>225,465</b>	<b>226</b>	<b>24 922,24</b>

**Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie :**



Nous constatons en 2016 une augmentation de +8.3% des tonnages récupérés. L'analyse comparative entre 2015 et 2016 par déchèterie met en évidence que l'augmentation concerne essentiellement les déchets végétaux, les gravats, et les encombrants récupérés en déchèterie d'Auriol. Cette progression est due essentiellement au fait qu'en 2015 cet équipement a été fermé pour cause de travaux de la période de janvier à mai.

<b>TOTAL 4 DECHETERIES PAR MOIS</b>									
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	TOTAL
Janvier	310,560	388,560	652,700	36,620	184,640	6,909	20,080	19,870	<b>1 619,939</b>
Février	381,680	444,080	722,300	41,860	215,470	8,274	20,320	23,895	<b>1 857,879</b>
Mars	539,720	518,260	816,520	44,920	235,360	9,889	24,100	19,240	<b>2 208,009</b>
Avril	642,860	672,920	920,130	47,000	256,680	8,482	24,740	23,530	<b>2 596,342</b>
Mai	507,460	548,110	852,420	44,320	260,600	8,972	20,360	20,995	<b>2 263,237</b>
Juin	482,380	589,980	840,960	43,940	271,280	15,962	22,440	19,120	<b>2 286,062</b>
Juillet	360,500	564,190	745,980	45,520	271,000	10,990	17,480	17,550	<b>2 033,210</b>
Août	362,540	533,560	667,620	48,660	301,740	13,516	21,880	17,777	<b>1 967,293</b>
Septembre	423,060	526,360	694,120	43,620	271,000	13,706	19,840	17,196	<b>2 008,902</b>
Octobre	559,180	534,600	666,560	42,850	251,560	11,363	19,140	15,193	<b>2 100,446</b>
Novembre	544,220	507,140	671,920	46,640	189,220	10,807	17,500	16,482	<b>2 003,929</b>
Décembre	453,800	478,240	542,800	39,020	193,440	9,611	19,460	14,617	<b>1 750,988</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 567,960</b>	<b>6 306,000</b>	<b>8 794,030</b>	<b>524,970</b>	<b>2 901,990</b>	<b>128,481</b>	<b>247,340</b>	<b>225,465</b>	<b>24 696,236</b>

<b>SAINT MITRE</b>									
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	TOTAL
Janvier	82,940	123,620	270,100	27,580	78,080	3,890	9,880	8,842	<b>604,932</b>
Février	118,040	158,340	277,380	28,320	81,660	5,038	8,580	10,295	<b>687,653</b>
Mars	165,600	176,460	357,880	36,980	98,100	4,298	12,140	9,640	<b>861,098</b>
Avril	190,140	212,820	400,260	37,980	98,140	3,441	12,580	12,180	<b>967,541</b>
Mai	151,340	171,110	355,100	34,340	96,620	3,403	11,200	10,965	<b>834,078</b>
Juin	137,120	188,160	327,880	30,540	95,360	6,626	12,120	7,460	<b>805,266</b>
Juillet	113,560	184,660	323,540	31,120	95,820	4,019	10,440	8,960	<b>772,119</b>
Août	104,940	174,840	273,940	38,160	104,040	4,813	13,960	9,487	<b>724,180</b>
Septembre	129,700	180,280	295,000	38,600	101,440	4,316	13,160	10,935	<b>773,431</b>
Octobre	174,000	173,800	290,320	36,420	101,140	4,734	10,260	8,764	<b>799,438</b>
Novembre	187,660	156,100	312,320	34,580	72,300	3,747	10,120	6,648	<b>783,475</b>
Décembre	155,360	158,340	263,660	29,540	85,640	3,865	12,440	9,257	<b>718,102</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 710,400</b>	<b>2 058,530</b>	<b>3 747,380</b>	<b>404,160</b>	<b>1 108,340</b>	<b>52,190</b>	<b>136,880</b>	<b>113,433</b>	<b>9 331,313</b>

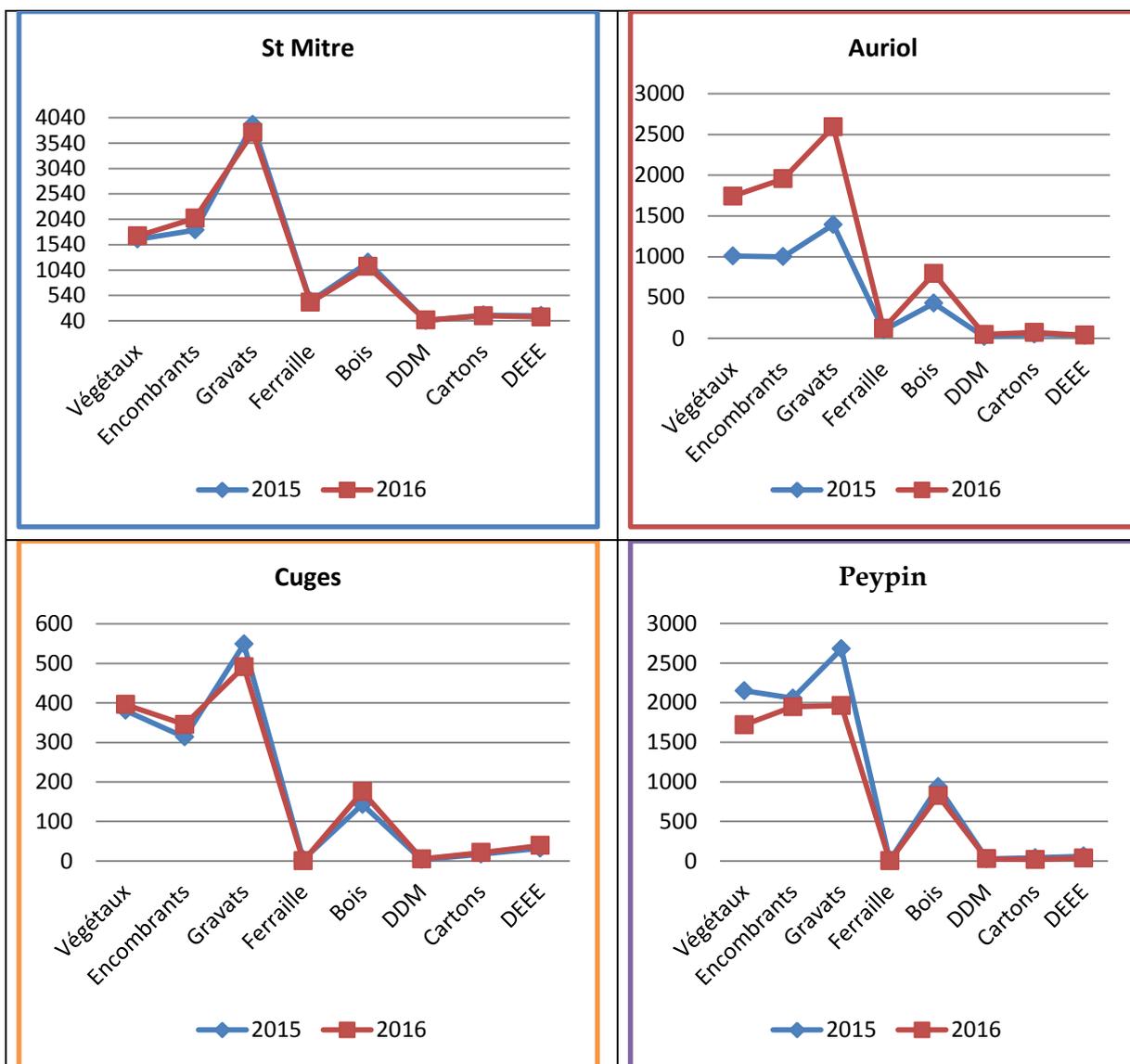
<b>AURIOL</b>									
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	TOTAL
Janvier	107,160	136,480	186,620	9,040	49,340	3,019	6,740	4,215	<b>502,614</b>
Février	121,220	144,700	236,520	13,540	60,840	2,296	6,820	4,970	<b>590,906</b>
Mars	163,180	154,780	231,660	7,940	73,460	3,955	7,320	2,860	<b>645,155</b>
Avril	195,300	194,680	254,490	9,020	74,860	2,965	6,940	3,930	<b>742,185</b>
Mai	151,540	162,200	275,480	9,980	72,800	3,121	6,620	3,850	<b>685,591</b>
Juin	144,460	160,740	268,840	13,400	82,740	5,359	6,160	3,000	<b>684,699</b>
Juillet	109,120	175,830	230,260	14,400	86,580	3,034	4,740	3,600	<b>627,564</b>
Août	117,800	166,620	200,000	10,500	88,880	4,553	4,600	2,293	<b>595,246</b>
Septembre	139,600	153,340	186,820	5,020	74,100	5,334	3,320	2,516	<b>570,050</b>
Octobre	186,300	171,000	196,760	6,430	55,860	4,530	6,100	1,164	<b>628,144</b>
Novembre	168,940	177,220	179,440	12,060	36,720	4,355	5,800	1,898	<b>586,433</b>
Décembre	138,060	157,560	145,160	9,480	36,660	2,873	6,420	1,957	<b>498,170</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 742,680</b>	<b>1 955,150</b>	<b>2 592,050</b>	<b>120,810</b>	<b>792,840</b>	<b>45,394</b>	<b>71,580</b>	<b>36,253</b>	<b>7 356,757</b>

<b>CUGES</b>									
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	TOTAL
Janvier	23,520	21,980	23,280		9,600	0,000	2,020	3,648	<b>84,048</b>
Février	25,260	27,460	49,380		12,220	0,280	1,320	5,260	<b>121,180</b>
Mars	41,280	35,080	48,040		10,540	0,232	0,840	4,140	<b>140,152</b>
Avril	49,780	45,100	54,540		12,640	0,049	2,200	4,070	<b>168,379</b>
Mai	37,680	22,820	60,140		20,340	0,427	1,900	1,940	<b>145,247</b>
Juin	32,820	24,700	49,740		15,480	0,433	3,460	5,920	<b>132,553</b>
Juillet	28,620	28,800	41,560		14,640	0,328	2,300	2,560	<b>118,808</b>
Août	27,800	32,180	37,940		23,160	0,470	2,120	2,240	<b>125,910</b>
Septembre	24,620	21,380	35,140		13,620	0,517		2,009	<b>97,286</b>
Octobre	40,020	35,120	29,440		19,760	0,164	2,780	3,128	<b>130,412</b>
Novembre	37,960	27,440	35,940		12,260	1,743	1,580	3,127	<b>120,050</b>
Décembre	26,520	23,060	26,260		11,380	0,268	0,600	1,031	<b>89,119</b>
<b>TOTAL</b>	<b>395,880</b>	<b>345,120</b>	<b>491,400</b>	<b>0,000</b>	<b>175,640</b>	<b>4,911</b>	<b>21,120</b>	<b>39,073</b>	<b>1 473,144</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

PEYPIN									
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Cartons	DEEE	TOTAL
Janvier	96,940	106,480	172,700		47,620	0,000	1,440	3,165	428,345
Février	117,160	113,580	159,020		60,750	0,660	3,600	3,370	458,140
Mars	169,660	151,940	178,940		53,260	1,404	3,800	2,600	561,604
Avril	207,640	220,320	210,840		71,040	2,027	3,020	3,350	718,237
Mai	166,900	191,980	161,700		70,840	2,021	0,640	4,240	598,321
Juin	167,980	216,380	194,500		77,700	3,544	0,700	2,740	663,544
Juillet	109,200	174,900	150,620		73,960	3,609		2,430	514,719
Août	112,000	159,920	155,740		85,660	3,680	1,200	3,757	521,957
Septembre	129,140	171,360	177,160		81,840	3,539	3,360	1,736	568,135
Octobre	158,860	154,680	150,040		74,800	1,935		2,137	542,452
Novembre	149,660	146,380	144,220		67,940	0,962		4,809	513,971
Décembre	133,860	139,280	107,720		59,760	2,605		2,372	445,597
<b>TOTAL</b>	<b>1 719,000</b>	<b>1 947,200</b>	<b>1 963,200</b>	<b>0,000</b>	<b>825,170</b>	<b>25,986</b>	<b>17,760</b>	<b>36,706</b>	<b>6 535,022</b>

- Comparaison des tonnages par déchèterie entre 2016 et 2015



### 1.5.7/ La collecte des déchets des professionnels :

#### Organisation de la collecte :

La collecte des différentes zones du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis). Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM. Le tableau ci-dessous définit les tonnages récupérés au niveau de ces différentes tournées.

	MARDI	JEUDI
Janvier	58630	37800
Février	50000	36530
Mars	57300	45650
Avril	48550	35650
Mai	54850	33150
Juin	45750	44000
Juillet	44850	28730
Août	44380	26400
Septembre	41250	41350
Octobre	44780	34430
Novembre	52640	34750
Décembre	43100	40650
<b>TOTAL KG</b>	<b>586080</b>	<b>439090</b>

## 1.6 / Le transfert des déchets

### 1.6.1/ Le transfert des ordures ménagères résiduelles

#### *1.6.1.1 / Modes de gestion et équipements*

- **Les modes de gestion**

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



*Centre transfert Aubagne et Peypin*

La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- ***Le centre de transfert d'Aubagne :***

- *Gestion du haut de quai :* En régie. Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 5 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai :* Gestion dans le cadre d'un marché public par les Sociétés :
  - SMA PROPLETE pour le transport des encombrants.
  - Société PASINI pour le transport des OM.

- ***Le centre de transfert de Peypin :***

- *Gestion du haut de quai :* Gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
  - LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai :* Gestion dans le cadre d'un marché public par la Société :
  - DELTA RECYCLAGE (sous-traitance QUEYRAS Environnement).

- **Les équipements**
  - **Le centre de transfert l'Aubagne**

L'installation comporte les équipements suivants :

- Un pont bascule.
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique.
- Un bâtiment d'exploitation.
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte.
- Deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m<sup>3</sup> montés sur rail comprenant quatre positions de caissons.
- Un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants situé à l'arrière du quai en partie haute.
- Un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant.
- Un quai de vidage pour les balayeuses.
- Une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir.
- 13 caissons hermétiques de 30m<sup>3</sup>.
- Deux caissons amovibles de 10m<sup>3</sup> pour le quai de vidage des balayeuses.

- **Le centre de transfert de Peypin**

L'installation comporte les équipements:

- Un pont bascule.
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique.
- Un bâtiment d'exploitation.
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte.
- Un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m<sup>3</sup> monté sur rail comprenant deux positions de caissons.
- Quatre caissons hermétiques de 30m<sup>3</sup>.

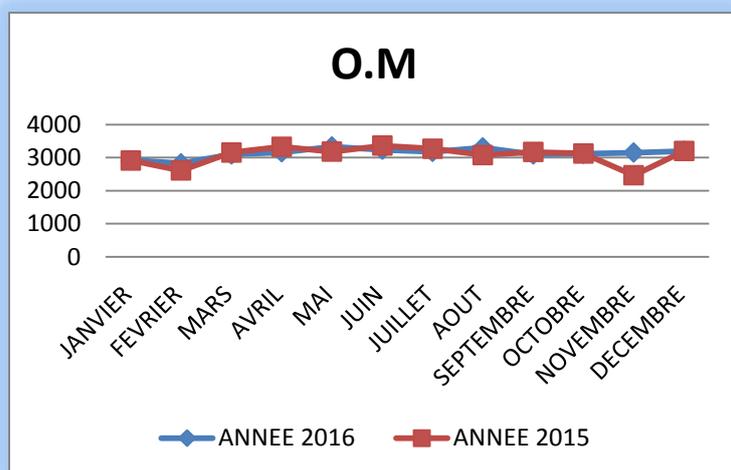
### ***1.6.1.2/ Les tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert***

- **Centre de transfert d'Aubagne**

En 2016, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 37 596,61 tonnes d'ordures ménagères et 1303.65 tonnes d'encombrants.

Année 2016	Tonnages réceptionnés au Centre de transfert d'Aubagne		
Destination	O.M Vautubiere	OM Valsud	Encombrants
JANVIER	2 114,540	808,500	97,620
FEVRIER	2 780,160	43,650	96,740
MARS	2 650,760	443,100	117,180
AVRIL	2 412,420	748,100	123,320
MAI	2 338,980	992,400	105,360
JUIN	2 731,900	503,250	114,480
JUILLET	1 001,400	2 169,950	134,380
AOUT	130,440	3 170,950	112,240
SEPTEMBRE		3 096,800	114,900
OCTOBRE		3 113,300	113,120
NOVEMBRE	1 314,920	1 832,450	97,740
DECEMBRE	2 037,040	1 161,600	76,570
<b>TOTAL</b>	<b>19 512,560</b>	<b>18 084,050</b>	<b>1 303,650</b>

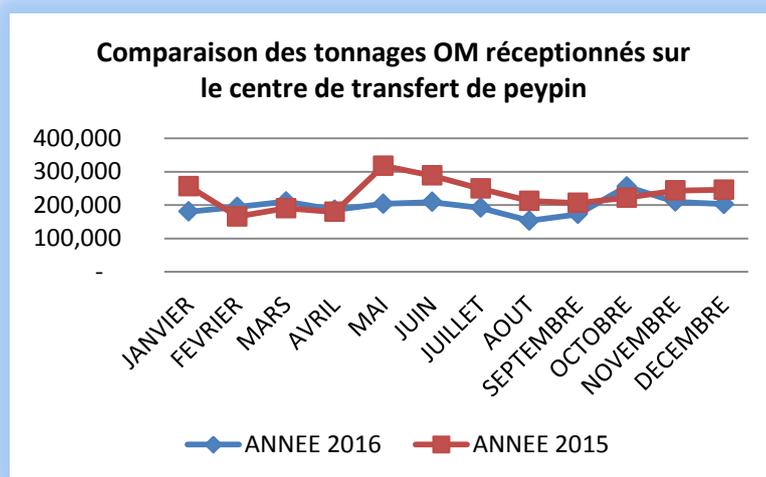
En 2015, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 36 838 tonnes d'ordures ménagères et 1155T d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2015 et 2016, met en exergue pour 2016 une augmentation du poids des apports de (+2.05%) pour les ordures ménagères et (+ 12,81%) pour les encombrants ménagers.



- Centre de transfert de Peypin

ANNEE 2016	Tonnages réceptionnés au centre de transfert de Peypin
	O.M
JANVIER	180,5
FEVRIER	194,44
MARS	210,7
AVRIL	185,6
MAI	203,9
JUIN	209,25
JUILLET	191,65
AOUT	153,2
SEPTEMBRE	172,9
OCTOBRE	255,45
NOVEMBRE	210,1
DECEMBRE	202,95
<b>TOTAL</b>	<b>2370,64</b>

En 2015 le centre de transfert de Peypin a réceptionné 2370.64 tonnes d'ordures ménagères. La comparaison entre (2015 et 2016) met en évidence une baisse des quantités réceptionnées de 14,65%. À noter que ce site a fait l'objet au cours de l'année de nombreux arrêts techniques. Ces derniers justifient en partie l'évolution des tonnages d'ordures ménagères constatée sur le site de Peypin et sur le centre de transfert d'Aubagne.



## 1.6.2/ Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

### *1.6.2.1/ Les recyclables secs ménagers*

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en apport volontaire, sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2016, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2557 tonnes répartis ainsi :

- 2106 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux magazines).
- 247 tonnes de cartons des déchèteries du territoire.
- 204 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants.

Le verre récupéré via la collecte des points d'apports volontaires est quant à lui orienté vers le centre de transfert de Queyras Environnement situé Bd de la Cartonnerie à Marseille avant de repartir par semi-remorque vers le repreneur OI Manufacturing. En 2016, 1612.5 tonnes ont été reçues sur ce site.

Le comparatif entre 2015 et 2016, met en évidence, une petite évolution (+9.6%) des recyclables secs réceptionnés sur le site de Bronzo et une augmentation de (+2.2%) du tonnage de verre réceptionné sur le site de la Cartonnerie à Marseille.

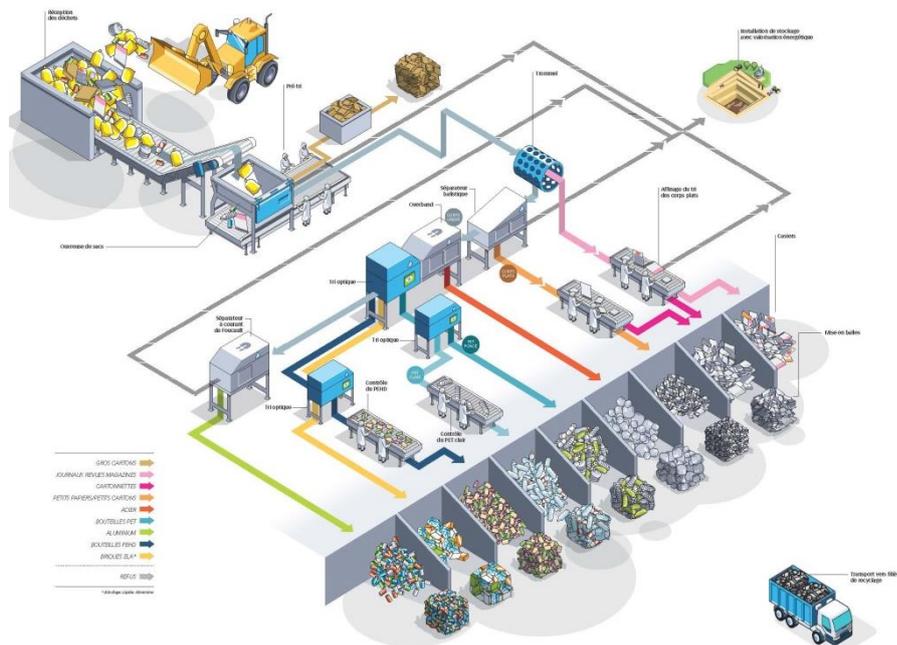
## 1.7 / Le transport, tri et traitement des déchets

### 1.7.1 / Transport des déchets

Le tableau ci-contre définit les modalités de transports des différents types de déchets pour l'année 2016.

Origine	Type de déchets	Modalité d'exploitation
<b>Transport à partir des déchèteries :</b> Saint-Mitre, Auriol,	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, cartons et déchets ménagers spéciaux	Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : SMA PROPRETE
<b>Transport à partir des déchèteries :</b> Cuges, Peypin	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, cartons et déchets ménagers spéciaux	Prestataire : DELTA RECYCLAGE Sous traitance : Queyras Environnement
<b>Transport du bois à partir des déchèteries :</b> Saint-Mitre, Cuges, Auriol, Peypin	Bois	Prestataire SITA
<b>Transport des OM à partir du CT d'Aubagne</b>	OM	Société PASINI
<b>Transport des OM à partir du CT de Peypin</b>	OM	Société QUEYRAS
<b>Transport des encombrants à partir du CT d'Aubagne</b>	Encombrants	Société SMA PROPRETE

## 1.7.2/ Tri des recyclables secs ménagers

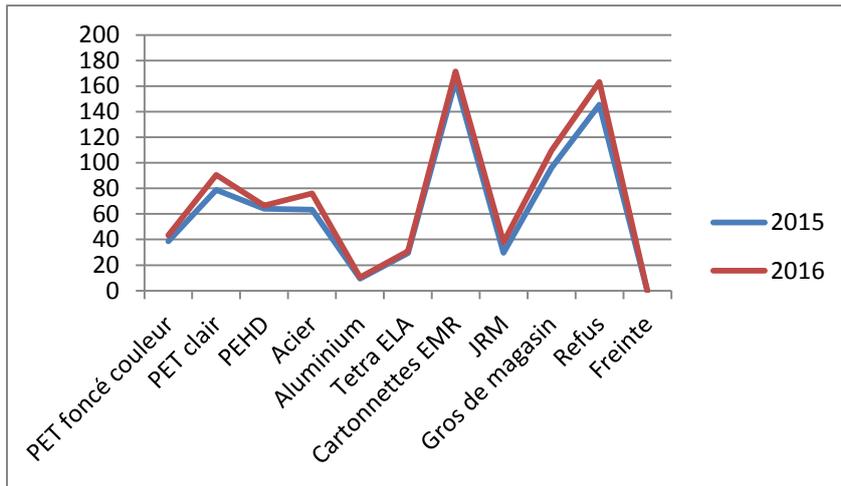


### Synoptique du centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes)

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation. Le tableau ci-contre, définit la comparaison (2015-2016) des tonnages passés sur la chaîne de tri :

PAV EMBALLAGES	2015	2016
PET foncé couleur	38.721	43.345
PET clair	78.885	90.534
PEHD	64.017	66.494
Acier	63.227	76.160
Aluminium	9.296	10.382
TETRA ELA	29.337	30.767
Cartonnettes EMR	164.143	171.481
JRM	29.545	37.892
Gros de magasin	96.019	109.530
Refus	145.503	163.179
<b>Total trié</b>	<b>718.693</b>	<b>799.762</b>
<b>Stocks</b>	<b>33.007</b>	<b>24.498</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017



MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

Repreneurs par matériaux

Recyclage des matériaux :

**RECYCLAGE**

- 1 bouteille de verre → 1 bouteille de verre
- 6 briques de soupe → 1 rouleau de papier toilette
- 27 bouteilles en plastique → 1 pull polaire
- 114 aérosols → 1 trottinette
- 670 → 1 bicyclette
- 850 → 1 machine à laver
- 4100 flacons de lessive → 1 BANC de parc
- 19000 boîtes de conserve → 1 camion

**ÉCONOMIES**

- 1 TONNE de papier recyclée → 17 arbres épargnés (1,4 tonne de bois)
- 1 TONNE d'acier récupérée → 1 TONNE de minerai de fer économisée
- 1 TONNE d'aluminium récupérée → 2 TONNES de bauxite économisées
- 1 TONNE de verre recyclée → 700 kg de sable épargnés et un quart de l'énergie nécessaire à sa fusion économisée
- 1 TONNE de bouteilles en plastique recyclée → 610 kg de pétrole brut épargnés, (soit l'équivalent de la consommation énergétique annuelle d'un habitant)

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
 Date de télétransmission : 18/07/2017  
 Date de réception préfecture : 18/07/2017

### 1.7.3/ Traitement des déchets

#### *1.7.3.1/ Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets*

<b>Origine des Déchets</b>	<b>Mode de traitement</b>	<b>Modalité d'exploitation</b>
Traitement des Ordures ménagères Collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés	I.S.D.N.D	- La Fare-les-Oliviers (SMA Environnement). - Septème-Les-Vallons (Valsud) - Jas de Rhône (SITA)
Traitement des Encombrants	Encombrants	Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE)  Centre de tri à Arles/Martigues (Delta Recyclage)
Verre	Recyclage	Centre rupture : Queyras + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO)
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SITA SUD
Végétaux	Compostage	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Déchets ménagers spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière/Valorisation énergie	Prestataire SITA (RBM Gémenos)
Inertes	ISDND classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

### 1.7.3.2/ Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables, sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux. Ces derniers sont transférés vers les sites suivants :

- Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert d'Aubagne et de Peypin:
  - La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers
  - Valsud à Septèmes-Les-Vallons.

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces deux sites est définie dans le tableau suivant :

ANNEE 2016	O.M Vautubiere	OM Valsud	OM Peypin	TOTAL	Trimestre
JANVIER	2 114,540	808,500	180,500	3 103,540	9426,350
FEVRIER	2 780,160	43,650	194,440	3 018,250	
MARS	2 650,760	443,100	210,700	3 304,560	
AVRIL	2 412,420	748,100	185,600	3 346,120	10 325,8
MAI	2 338,980	992,400	203,900	3 535,280	
JUIN	2 731,900	503,250	209,250	3 444,400	
JUILLET	1 001,400	2 169,950	191,650	3 363,000	10 087,290
AOUT	130,440	3 170,950	153,200	3 454,590	
SEPTEMBRE	-	3 096,800	172,900	3 269,700	
OCTOBRE		3 113,300	255,450	3 368,750	10 127,810
NOVEMBRE	1 314,920	1 832,450	210,100	3 357,470	
DECEMBRE	2 037,040	1 161,600	202,950	3 401,590	
<b>TOTAL</b>	<b>19 512,560</b>	<b>18 084,050</b>	<b>2 370,640</b>	<b>39 967,250</b>	



I.S.D.N.D La Vautubière à la Fare-Les-Oliviers



I.S.D.N.D de Septèmes-Les-Vallons (VEOLIA)

### **1.7.3.3/ Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)**

Conformément à l'arrêté de post exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site. Ce dernier se caractérise par la gestion conformément à l'arrêté d'autorisation :

- Des eaux de ruissellement et des lixiviats
- De la production de biogaz
- Du débroussaillage et le dépressage du site
- Des extincteurs du site
- De la clôture du site



**Installation opérationnelle**

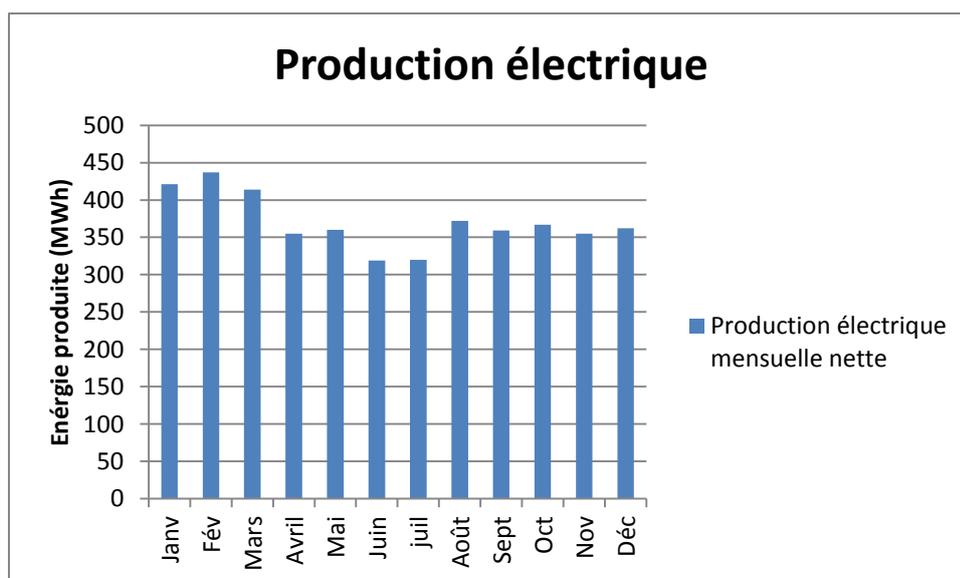
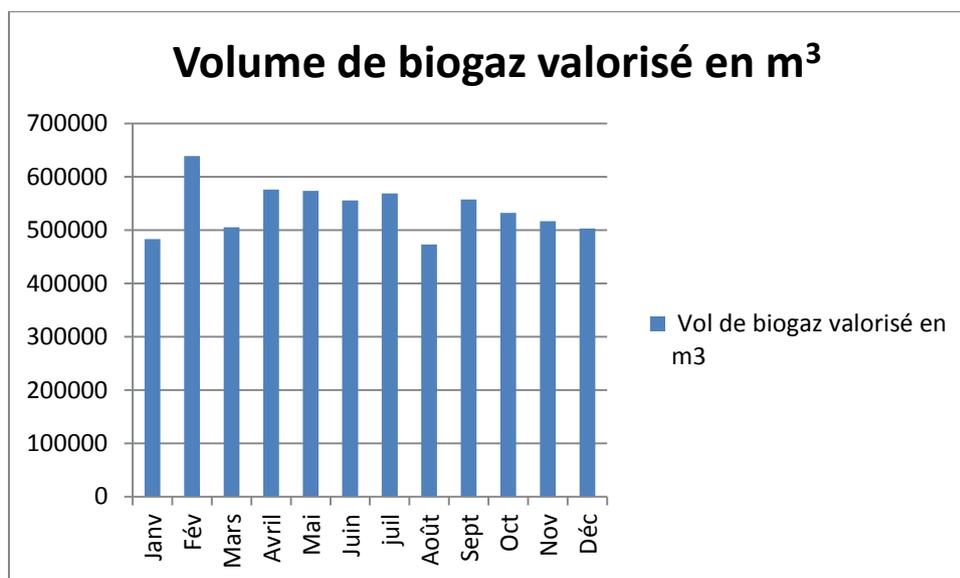
- **Données relatives à la valorisation du biogaz :**

- Biogaz valorisé : 6 482 163 m<sup>3</sup>
- Taux de CH<sub>4</sub> moyen : 28%.
- Energie électrique nette : 4443 MWh élec soit l'équivalent de 364 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées et la consommation électrique d'environ 1911 habitants.
- Consommation de l'installation : 1068MWh élec

Au total, sur l'année 2016 l'installation a valorisé plus de 6 482 163 m<sup>3</sup> de biogaz, soit une augmentation de 50% par rapport à 2015.

○ *Comparatif des productions annuelles*

<b>Donnée</b>	<b>Unité</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Energie Electrique produite	<b>MWhélec</b>	4443	3915	3633	5745	4516
Volume de Biogaz valorisé	<b>m<sup>3</sup></b>	6482163	4 296 264	4064600	5849500	5690000
Taux de CH4 moyen	<b>%</b>	<b>28 %</b>	<b>33%</b>	<b>32%</b>	<b>33%</b>	<b>33%</b>

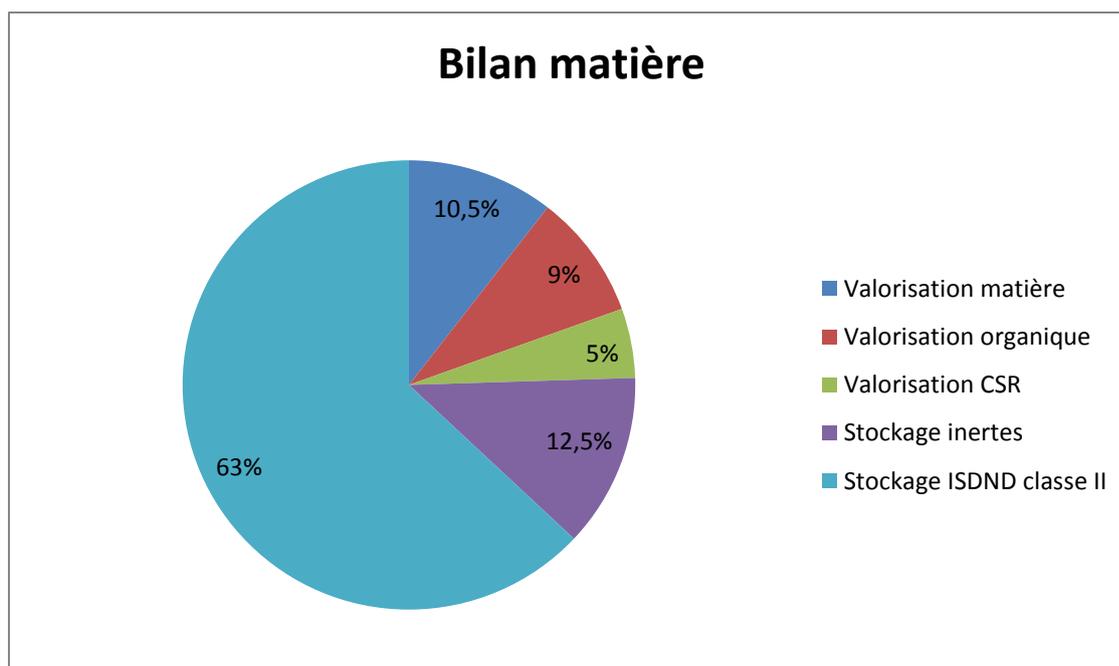


○ Perspectives 2017 réseau biogaz

L'objectif principal pour l'année 2017 est d'engager des travaux de maintenance sur le réseau biogaz afin de pallier aux divers problèmes rencontrés (flashs, manchons, raccords de manchons et vannes non étanches ou fuyardes) et améliorer par conséquent le rendement de l'installation qui est aujourd'hui de 24.7%.

**1.7.4 / Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés**

Type de traitement	Matériaux	Tonnages	TOTAL en tonnes / filière
Valorisation matière	PAV Verre	1612.56	<b>7715.45</b>
	PAV Papier- Cartons	1281.5	
	PAP Papier-Cartons administrations	204	
	PAV Emballages	824.26	
	Cartons déchèteries	247.34	
	Bois Déchèterie	2902	
	Métaux Déchèterie	524.97	
	D.E.E.E	225.46	
	Textile	171	
	Bennes carton	16.16	
	Refus de Tri global	-293.8	
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	685	<b>6253</b>
	Végétaux Déchèteries	5568	
Traitement déchets spéciaux	DDM	128.5	<b>128.5</b>
Valorisation CSR	Encombrants collectés en déchèteries	2522.4	<b>3704.5</b>
	Encombrants collectés en PAP	521.5	
	Bennes encombrants	434.4	
	Mobilier	226	
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	8794	<b>9123</b>
	Bennes gravats	329	
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	3783.6	<b>45478.4</b>
	Refus PAV	+293.8	
	Encombrants collectés en PAP	782.15	
	Ordures ménagères et assimilées	39967.25	
	Encombrants collectés en bennes	651.6	



- **Répartition des tonnages**

⇒ **Valorisation matière : 10.5%** des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique : 9%** des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique : 5%** des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation

⇒ **Enfouissement classe III : 12.5 %** des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II : 63 %** des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

- **Taux de recyclage**

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) hors gravats et déchets verts par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (Tous les flux confondus) :

**Taux de recyclage : 2015 : 11%**

**Taux de recyclage : 2016 : 10.5%**

- **Taux de valorisation (matière + énergie)**

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation énergétique.

**Taux de valorisation : 2015 : 24%**

**Taux de valorisation : 2016 : 24.5%**

### 1.8 / Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne. À cet égard tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi au cours de l'année 2016, quatre campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, quatorze agents ont été formés et certifiés PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). De plus, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur cinq tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

Ces démarches de prévention des accidents se sont traduites en 2016 par la réalisation de travaux divers et par des modifications de certains modes de collecte (porte à porte ou apport volontaire). Le coût financier relatif à ces travaux se chiffre à 60 000 € TTC.

À noter que chaque agent est doté d'équipements de protection individuelle (EPI). En 2016 le montant relatif à cette dotation se chiffre à 94 230.40 €

## II / LES INDICATEURS FINANCIERS :

### 2.1/ Dépenses et recettes de fonctionnement

#### 2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études) les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2016, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

➡ **17 009 227 € HT**

#### ○ **Les principales dépenses du service déchets :**

La dépense annuelle d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collectes, collectes sélectives, traitement) comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (marchés publics, fournitures diverses, études, salaires...)

**Les principales dépenses de fonctionnement en € HT qui concernent l'année 2016 sont :**

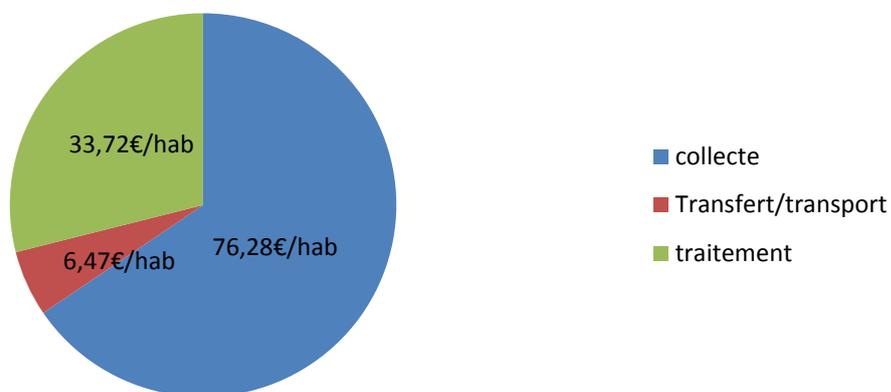
Achat de prestations de service dans le cadre de marchés : (gestion des déchèteries, collectes sélectives de PAV, tri des recyclables secs ménagers, transport et traitement des différents flux).	<b>8 726 088.64 €</b>
Frais personnel	<b>6 222 602 €</b>
Entretien et maintenance véhicules de collectes	<b>770 264.45 €</b>
Carburants	<b>280 432 €</b>
Entretien et réparation divers (déchèteries, points de collecte, etc...)	<b>327 386.44 €</b>
Location de véhicules	<b>128 669 €</b>
Location de bâtiments (garage)	<b>204 281.5 €</b>

Le tableau ci-contre définit les dépenses par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).

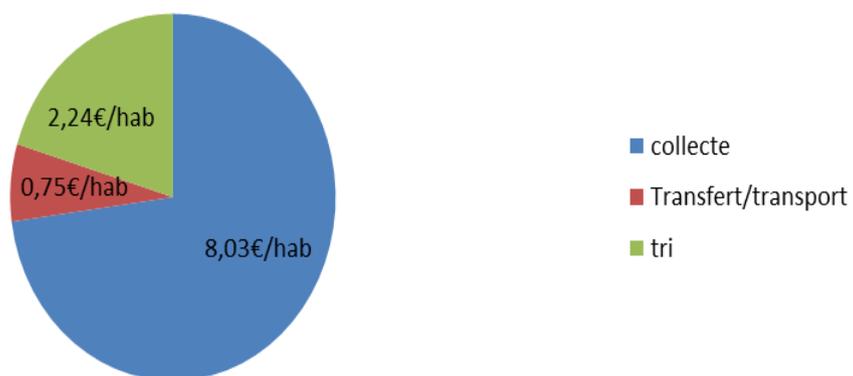
		OMR	VERRE	RECYCLABLES	DECHETERIE	AUTRES	TOTAL
TONNAGE		39967	1612,5	2309,76	25093	3419,81	72 402
POPULATION		104824	104824	104824	104824	104824	104 824
<b>1° COLLECTE + PRECOLLECTE</b>							
AMORTISSEMENT MATERIEL		586 225	40 777	45 168			672 170
FONCTIONNEMENT 611			70 953	311 353	356 108	60 292	798 706
CHARGE PERSONNEL REGIE		5 202 854	0	471 281			5 674 135
CHARGE EXPLOITATION		2 207 098	5 000	14 068	25 000	35 986	2 287 152
SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE		7 996 177	116 730	841 870	381 108	96 278	9 432 164
Coût €/hab		76,28	1,11	8,03	3,64	0,92	89,98
Coût €/ Tonne		200,07	72,39	364,48	15,19	28,15	130
<b>2° TRANSFERT/TRANSPORT</b>							
AMORTISSEMENT MATERIEL							0
FONCTIONNEMENT 611		340 491	19 351	78 756	1 250 230	10 712	1 699 540
CHARGE PERSONNEL REGIE		312 827					312 827
CHARGE EXPLOITATION		25 000					25 000
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT		678 318	19 351	78 756	1 250 230	10 712	2 037 367
Coût €/hab		6,47	0,18	0,75	11,93	0,10	19,44
Coût €/ Tonne		16,97	12,00	34,10	49,82	3,13	28,14
<b>3° TRAITEMENT</b>							
AMORTISSEMENT MATERIEL							0
FONCTIONNEMENT 611		3 535 002			352 276	959 409	4 846 686
CHARGE PERSONNEL REGIE							0
CHARGE EXPLOITATION						6 344	6 344
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT		3 535 002	0	0	352 276	965 753	4 853 030
Coût €/hab		33,72	0,00	0,00	3,36	9,21	46,30
Coût €/ Tonne		88,45	0,00	0,00	14,04	282,40	67,03
<b>4° TRI</b>							
AMORTISSEMENT MATERIEL							0
FONCTIONNEMENT 611				234 878	10 592		245 470
CHARGE PERSONNEL REGIE			235 640				235 640
CHARGE EXPLOITATION						164 114	164 114
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI		0	235 640	234 878	10 592	164 114	645 224
Coût €/hab			2,25	2,24	0,10	1,57	
Coût €/ Tonne			146,13	101,69	0	47,99	
<b>5° PREVENTION ( frais non pris en compte dans le budget déchets)</b>							
AMORTISSEMENT MATERIEL							0
FONCTIONNEMENT 611							0
CHARGE PERSONNEL REGIE							0
CHARGE EXPLOITATION							0
6° AUTRES CHARGES		0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES TECHNIQUES		12 209 497	371 721	1 155 504	1 994 206	1 236 857	16 967 784
<b>FONCTIONNELLES</b>							
CHARGE DE STRUCTURE						41 442	41 442
COMMUNICATION (hors prévention)							0
AUTRES CHARGES							0
TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES		0	0	0	0	41 442	41 442
<b>TOTAL CHARGES</b>		12 209 497	371 721	1 155 504	1 994 206	1 278 299	17 009 227
<b>PRODUITS</b>							
RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie com.postage...)		63 560	25 944	379 550	3 450	795 074	1 267 578
ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)			168 274	336 549	47 209		552 032
AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)							0
TEOM ou/et RS		11 873 139	0	0	0	0	11 873 139
<b>TOTAL PRODUITS</b>		11 936 699	194 218	716 098	50 659	795 074	13 692 749
<b>COUT COMPLET /hab</b>		116,48	3,55	11,02	19,02	12,19	162,26
<b>COUT COMPLET /tonne</b>		305,49	230,52	500,27	79,47	141,30	234,93
<b>COÛT AIDE / hab</b>		2,60	1,69	4,19	18,54	4,61	130,63
<b>COÛT AIDE / tonne</b>		6,83	110,08	190,24	77,45	141,30	45,81

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170705-CT4-050717-2-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

### Coût par habitant de la gestion des OMR



### Coût par habitant de la gestion des recyclables secs hors verre



## 2.1.2/ Les recettes de fonctionnement :

### ➤ **TEOM**

Pour financer le service des déchets, la Conseil de Territoire a opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- Fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe.
- Obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

### ➤ **La redevance spéciale**

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- Les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, points d'apport volontaire).

- Les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine soumises au décret du 14 juillet 1994 qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages.

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L 2333 78 du code général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2016 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) 1 398 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.
- C3 (3 collectes par semaine) 2 034 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.
- C6 (6 collectes par semaine) 4 668 € annuellement par bac collecté au-delà du 1er.

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

### **Les principales recettes de financement du service déchets se répartissent ainsi :**

- Taxe d'enlèvement des OM :	11 655 075 €
- Redevance spéciale :	218 062.50 €
- Filières Eco-Emballage, Eco-mobilier, etc :	957 795.78 €
- Mandats annulés sur exercices antérieurs :	858 364.25 €
- Produits exceptionnels liés aux pénalités de marchés publics :	63 290.29 €

### **2.1.3/Les partenaires financiers**

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population. Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme. On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités au travers d'un contrat cadre une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

- **La société ECO-EMBALLAGES** :  **ECO EMBALLAGES**

Agréée par l'Etat, Eco-Emballages, garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Communauté sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



- **La société Eco Folio**

Agréée par l'Etat, Eco-folio est signataire d'une convention de partenariat avec la Collectivité qui permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués ; ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.



- **La société ALIAPUR**

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a contractualisé avec la filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



- **La société Eco-mobilier :**

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société Eco-mobilier assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-mobilier pour la reprise du Mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries



- **La société ECOLOGIC :**

Le décret du 20 juillet 2005, traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

## 2.2/ Dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2016 à **1 612 652 .76 €** :

- **595 516.08 €** : Travaux divers
- **505 534.2 €** : Achat de conteneurs
- **511 602.48 €** : Véhicules de collecte

### III /PERSPECTIVES 2017 :

L'enjeu majeur des politiques locales concernant la gestion des déchets est de poursuivre les actions déjà engagées au cours des années précédentes au niveau du Conseil de Territoire et d'inscrire la politique territoriale dans le cadre d'une démarche globale définie au sein d'un schéma Métropolitain de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Les objectifs visés sont ceux définis par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et croissance verte à savoir :

- Réduire de 10% le poids des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
- Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage et la valorisation organique (2025)
- Réduire de 50% en poids les déchets ménagers et assimilés enfouis en I.S .D.N .D

Pour ce faire les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2017 porteront sur les actions suivantes

- **La réduction en amont des déchets :**
  - o La collectivité est engagée dans le cadre d'un partenariat passé avec EVOLIO dans la gestion d'une Ressourcerie « Le Dirigeable». Cet équipement d'une surface de 2800m<sup>2</sup> vise la récupération des encombrants ménagers issus des collectes porte à porte sur rendez-vous ou des déchèteries du territoire. Certains particuliers amènent également leurs objets usagés directement sur le site. A terme la Ressourcerie pourrait réceptionner, trier, transformer, et vendre jusqu'à 2000 tonnes par an d'encombrants. À ce titre, c'est un équipement structurant qualifié de « Ressourcerie principale » dans le réseau des équipements Métropolitains. Dès lors, dans ce cadre, afin que de tels équipements puissent se développer à l'échelle de la Métropole, un suivi technico-économique très précis sera réalisé afin d'apporter des éléments administratifs, techniques, et financiers nécessaires aux conseils de Territoire non encore engagés dans la démarche.
  - o D'autre part, les actions qui visent le développement du compostage individuel et collectif seront relancées. Une campagne de communication forte sera engagée sur le sujet afin de sensibiliser d'une part les citoyens sur l'intérêt du compostage et d'autre part sur les subventions allouées aux personnes du territoire qui se dotent d'un tel équipement.

- **Augmentation du taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés**
  - o **Au niveau des recyclables secs ménagers :**

Au cours de l'année 2017 seront mises en place les actions définies au niveau de l'étude relative à l'optimisation des points d'apports volontaires. Ainsi, un repositionnement des colonnes pourra être effectué, pour les PAV dont les performances de tri ne sont pas satisfaisantes. Ce dernier, prendra en compte :

- o Les us et coutumes des déplacements des usagers
- o Les contraintes de collecte.
- o Les contraintes liées à la sécurité des usagers et du personnel de collecte.

Une densification du parc aérien pourra être également proposée dans certaines zones avec un regroupement des flux recyclables secs et ordures ménagères. D'autre part, des conteneurs enterrés de tri apposés en centre-ville viendront augmenter le parc des colonnes dans plusieurs communes du territoire.

- **Optimisation du parc des conteneurs enterrés**

Afin d'améliorer la gestion de l'espace public, il est prévu courant de l'année 2017, d'apposer 10 points de conteneurs enterrés en substitution des colonnes et conteneurs aériens. À noter que chaque point, dispose dans la mesure du possible de quatre flux (un pour les ordures ménagères et trois pour le tri).

- **Optimisation de la sécurité et de la qualité du service liées à la prestation de la collecte**

Afin d'assurer une collecte dans les conditions optimum de sécurité, des travaux de génie civil seront engagés en association avec les communes, afin de faciliter les gestes et postures des agents lors de la prestation.

- **Optimisation des tournées de collecte d'ordures ménagères et d'encombrants,**

Pour prendre en compte l'évolution du territoire un travail d'optimisation des tournées sera engagé fin 2017. Les objectifs principaux visés par cette démarche sont d'équilibrer les tournées entre elles, de rationaliser les transports liés à la gestion des déchets, de renforcer la prise en compte de la sécurité dans l'organisation des tournées et d'améliorer la responsabilité des équipes par secteur.

#### IV/ SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT :

- **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDM** : Déchets Dangereux Des Ménages
- **DIB** : Déchets Industriels Banals
- **DMA** : Déchets ménagers et assimilés
- **DTA** : Déclaration Trimestrielle d'Activités
- **JRM** : Journaux Revues Magazines
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **OM** : Ordures Ménagères
- **PTM** : Prescriptions Techniques Minimales
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère
- **I.S.D.N.D** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux